

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS-15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 32<sup>e</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 8 Décembre 1959.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1531).
2. — Demande d'envoi d'une mission d'information (p. 1531).
3. — Loi de finances pour 1960 — Suite de la discussion de la deuxième partie d'un projet de loi (p. 1531).

#### Affaires étrangères:

MM. Georges Portmann, rapporteur spécial; Gaston Defferre, Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; Vincent Rotinat, président de la commission des affaires étrangères; Jean Lecanuet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles; Marius Moutet, Raymond Guyot.

Renvoi de la suite de la discussion: M. le rapporteur général.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1544).

**PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### DEMANDE D'ENVOI D'UNE MISSION D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du plan, me fait connaître que, dans sa séance du 2 décembre 1959, cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée de s'informer, d'une part, sur l'industrialisation de l'Algérie, la modernisation de son agriculture et la politique de l'habitat (plan de Constantine), d'autre part, sur les conditions actuelles de la recherche de pétrole au Sahara et l'exploitation des gisements découverts.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 3 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1960

Suite de la discussion de la deuxième partie d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N°s 65 et 66 [1959-1960].)

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des dispositions de la deuxième partie de la loi de finances concernant les affaires étrangères.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. Georges Portmann**, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je ne vous ferai pas subir l'aridité des chiffres puisque aussi bien, vous avez en main mon rapport écrit sur le budget des affaires étrangères que j'ai à vous présenter au nom de votre commission des finances. Vous verrez, dans le préambule, que j'ai évoqué les budgets de 1958 et 1959, mais simplement pour avoir un terme de comparaison avec le budget de 1960.

Ce budget de 1960 nous a frappés par deux choses, tout d'abord l'augmentation des dépenses ordinaires de 15 p. 100 environ mais, surtout, la diminution des dépenses en capital de 47 millions de nouveaux francs en ce qui concerne les crédits de paiement et de plus de 6 millions de nouveaux francs en ce qui concerne les autorisations de programme.

Tous les budgets sont divisés maintenant en deux parties : les services votés et les mesures nouvelles. Je ne dirai rien des services votés parce que, d'après la Constitution, nous n'avons pas à voter par titre et par ministère et que nous n'avons qu'à émettre un vote global. L'expression de services votés nous indique bien d'ailleurs le caractère symbolique et l'inanité de notre discussion à ce sujet.

Je passe donc tout de suite aux mesures nouvelles. Celles-ci représentent une augmentation substantielle. Nous allons envisager très vite, si vous le voulez bien, d'une part, les moyens des services et, d'autre part, les interventions publiques.

Dans les moyens des services, c'est l'organisation même de notre personnel diplomatique et consulaire dans les pays étrangers qui nous a surtout intéressés. Je dois à la vérité de dire, pour l'avoir constaté sur place un peu dans tous les pays du monde, qu'après la période si troublée de la dernière guerre c'est grâce à la compétence et au dévouement de ce personnel diplomatique et consulaire que la France a pu conserver certaines positions souvent dans des conditions difficiles, alors qu'il trouvait des obstacles venant beaucoup plus de la métropole que des étrangers au milieu desquels il vivait.

Je suis ainsi amené à examiner ce qui peut intéresser cette organisation ou l'amélioration de la condition de nos représentants. Tout d'abord, nous sommes frappés par l'insuffisance numérique. Je vous citerai des exemples vécus : par exemple, nous avons aux Etats-Unis neuf consulats alors que la Grande-Bretagne en a vingt-neuf ; à Philadelphie — j'en parlais tout à l'heure avec un éminent représentant du ministère des affaires étrangères ici présent et que j'y ai rencontré — nous avons un consulat, alors que nous avions auparavant un seul agent consulaire, mais un consulat avec seulement deux agents de carrière et un auxiliaire ; par contre, la Grande-Bretagne dispose de quatre agents de carrière et de huit auxiliaires ; l'Allemagne de quatre agents de carrière et sept auxiliaires, la Suisse de deux agents de carrière et quatre auxiliaires, et il en est de même pour tous les pays étrangers qui sont représentés dans ce grand port. N'oubliez pas, en effet, que Philadelphie reçoit 30 p. 100 des importations américaines ! Il y a donc là une insuffisance de personnel à laquelle nous demandons à notre ministre des affaires étrangères de remédier.

Mais il est un exemple beaucoup plus typique, celui de Manille où, lorsque j'y étais — et la situation n'a guère changé, je crois — se trouvaient deux agents de carrière. Compte tenu des vacances, des missions, des maladies, la plupart du temps notre ambassade n'avait qu'un seul agent ; par contre, un attaché militaire, mais il est à Bangkok, et un attaché commercial, mais il est à Hong-Kong. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez amélioré la situation en nommant un deuxième secrétaire. On m'avait dit que vous aviez aussi nommé un attaché culturel, mais je crois que ce n'est là qu'un projet non encore réalisé. En tout cas, il vaudrait mieux supprimer purement et simplement les postes se trouvant dans cette situation que de laisser demeurer un exemple de l'insuffisance de la France.

J'en arrive maintenant à la nécessité devant laquelle se trouvait le ministère des affaires étrangères de renforcer un certain nombre de postes en fonction de la politique internationale actuelle. N'ayant pas assez de personnel, on a colmaté les brèches pour en ouvrir d'autres. C'est ainsi qu'en Europe on a supprimé les postes de Newcastle, Coblenz, Glasgow, Trieste, etc., de façon à renforcer nos services diplomatiques du Caire, de Bagdad, d'Amman, de Kuala-Lumpur et d'autres villes d'Asie et du Nouveau monde.

Ce n'est tout de même pas une solution convenable.

Nous nous félicitons, par contre, à la commission des finances de constater un commencement encore trop modeste d'application de l'article 78 de la Constitution qui confie la représentation diplomatique de la Communauté à la fois aux métropolitains et aux membres des Etats d'outre-mer, en faveur desquels vont être créés vingt emplois d'agents contractuels.

J'en arrive aux conditions d'existence matérielles de notre personnel diplomatique. Tout d'abord, les traitements sont établis à Paris en fonction du cours des changes, mais presque toujours ces décisions ne sont pas en rapport avec les réalités et les conditions locales. M. le secrétaire d'Etat aux finances, qui est à vos côtés, connaît bien ces difficultés puisqu'il existe une commission, sous la présidence d'un conseiller à la cour des comptes, pour l'aider à fixer les pourcentages à appliquer pour pallier les différences dues aux variations du coût de la vie à l'étranger. Eh bien ! les recommandations de cette commission sont restées lettre morte ; personne n'en a jamais tenu compte.

Il y a plus fort, puisque parfois on fait en quelque sorte un bénéfice sur les différences de cours des changes au détriment de nos agents. Je m'excuse de revenir à l'exemple de Manille. A moins que la situation ait changé récemment, tous les agents diplomatiques qui se trouvent en poste aux Philippines sont payés en dollars américains. Seuls les agents français ne le sont pas. Comme le peso est une monnaie instable, d'une fragilité particulière, il existe un marché parallèle que ces agents peuvent utiliser avec profit. Mais la France, elle, achète les pesos à Hong-Kong, au taux le plus favorable et elle les cède à nos agents à un taux intermédiaire qui est celui de la chancellerie, ce qui lui laisse un bénéfice appréciable ! Si vraiment cette situation continue, je vous demande, monsieur le ministre des affaires étrangères, de la faire cesser au plus tôt.

J'insisterai maintenant, mesdames, messieurs, sur la nécessité d'augmenter les frais de représentation — je l'ai déjà dit du haut de cette tribune lorsque je présentais ces dernières années le budget du ministère des affaires étrangères — ainsi que les frais de déplacement, car, manquant de personnel, nous sommes obligés de lui donner juridiction sur des territoires considérables. C'est ainsi que le conseiller commercial de New York s'occupe d'un territoire qui s'étend depuis la frontière canadienne jusqu'à la Floride. Le consul général de Chicago est doté d'une juridiction sur un territoire immense. Le consul général de San Francisco doit veiller sur les intérêts français disséminés sur une surface de terre grande deux fois et demie comme la France et, en plus, sur les deux Etats récemment entrés dans la confédération américaine, les Iles Hawai et l'Alaska. Il ne lui est pas possible d'aller, même une fois par an, à Juneau ou à Honolulu. J'ai été reçu par exemple, dans cette dernière ville, par le représentant de la France, qui était un banquier américain ne parlant pas le français !

Enfin, j'évoquerai rapidement, monsieur le ministre, le problème de la sécurité sociale. On retient les cotisations sur les traitements de notre personnel, mais je dois dire que l'opération inverse ne se fait pas d'une façon aussi régulière et j'ai eu l'occasion de voir combien la maladie pouvait toucher gravement, profondément la situation matérielle de certains de nos agents à l'étranger. La maladie constitue pour eux une véritable catastrophe dont les répercussions sur le « standing » des représentants de la France sont extrêmement dommageables.

J'en arrive maintenant, pour les moyens des services, à une question qui nous touche profondément. Nous devons féliciter M. le ministre des affaires étrangères d'avoir doublé la dotation de la commission des biens français en Egypte, qui ont été portés de 154.630 à 310.706 nouveaux francs. Néanmoins, nous voudrions enregistrer des résultats concrets. Or depuis que nos malheureux compatriotes ont dû fuir l'Egypte, à la suite de cette malheureuse opération de Suez, ils attendent toujours de rentrer dans leurs biens. Un accord a été conclu le 22 août 1958, à Zurich, entre la France et l'Egypte, dont les articles 4, 5 et le protocole annexé autorisent les ressortissants français à reprendre l'exercice de leurs activités professionnelles, organisent la levée du séquestre et leur permettent de reprendre possession de leurs biens ou, en cas de disparition de ceux-ci, d'en percevoir la contre-valeur. Plus d'un an après, le Gouvernement de la République arabe unie n'a pas encore honoré sa signature. Nos malheureux compatriotes qui sont allés là-bas bien souvent à la demande de ceux qui ont la responsabilité de notre politique extérieure, qui s'y sont trouvés dans des conditions difficiles, qui cependant ont bien œuvré pour accroître le rayonnement français sur les plans culturel, commercial et industriel, et qui ont été chassés en quelques minutes, ont tout de même mérité que l'on s'occupe un peu d'eux.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, notre commission des finances vous le déclare, si vous n'avez pas la possibilité de forcer un Gouvernement étranger à respecter ses engagements, au moins vous n'avez pas le droit d'abandonner nos ressortissants. Vous devez, quand les ont fait les gouvernements britannique, allemand et néerlandais pour leurs compatriotes réfugiés, faire l'avance de tout ou partie des sommes à récupérer. La France sera-t-elle la seule à faillir à ce devoir sacré ?

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de faire en sorte que l'effort accompli sur le plan financier ait une efficacité pratique.

J'en viens aux interventions publiques et je passe tout de suite, car c'est un enchaînement naturel, à ce qui touche les autres réfugiés du Moyen-Orient, de Tunisie et du Maroc. Je sais qu'on a fait

un très gros effort — et nos collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger peuvent le confirmer — pour assurer leur relogement, pour obtenir leur reclassement professionnel, pour leur appliquer certaines dispositions de la sécurité sociale. Des possibilités non négligeables d'emprunts auprès du Crédit foncier, du Crédit hôtelier leur ont été offertes.

C'est bien mais tout cela n'est quand même que transitoire. La récente session du Conseil supérieur des Français à l'étranger, à laquelle j'ai pris part avec mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger, a voté un certain nombre de vœux.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, la commission des finances fait siens ces vœux qui ont pour objet d'affirmer une fois de plus la solidarité nationale avec tous ceux qui sont obligés de quitter le pays où ils ont travaillé pour revenir dans la mère patrie. Elle demande que ceux qui n'ont pas encore de situation soient secourus, qu'on augmente les dotations des comités d'entraide et qu'enfin toutes ces mesures d'aide, certes efficaces mais provisoires, fassent place à un régime définitif.

Cela est d'autant plus indispensable que l'exode n'est pas terminé, que des milliers de Français ont abandonné des pays étrangers pour réintégrer la métropole et que l'évolution de la politique internationale risque d'en faire rentrer encore beaucoup.

Ceci m'amène à vous parler maintenant de l'action internationale. Tout d'abord l'information. L'information, mesdames et messieurs, est indispensable à un pays comme le nôtre. J'ai déjà, du haut de cette tribune, en 1957 lorsque je défendais le budget du ministère des affaires étrangères, attiré votre attention sur des photographies, sur des films qui étaient distribués en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans d'autres pays représentant les soldats français sous la forme de brutes déchainées en train d'étrangler les femmes et les enfants. Les agents diplomatiques qui m'ont montré ces documents me disaient : Nous sommes désarmés devant cette propagande mensongère, à base de photographies et de films truqués ou faussement interprétés. — c'étaient en effet des fellagha qui étaient représentés comme des soldats français — car nous n'avons la possibilité de riposter efficacement, faute de moyens d'information. L'information a pour but de redresser le mensonge, réfuter les calomnies et redonner à la France son véritable visage.

Nous avons heureusement à New-York un centre d'information qui me paraît être excellent. C'est un modèle du genre. Il possède dix mille fiches et dossiers permettant de donner à ceux qui le demandent des renseignements sur les idées, les réalisations et les productions françaises. Ce centre d'informations est servi par vingt-cinq personnes et il dispose de 200.000 dollars. En face se trouve le centre d'informations britannique qui emploie cent quarante-deux personnes et dispose d'un budget de 1.400.000 dollars. Fait plus grave encore, la Ligue arabe consacre 700.000 dollars à sa propagande, non compris les sommes particulières dont disposent chacun de ses membres pour ses propres activités.

Malgré cette relative infériorité, notre centre d'informations a parfaitement réussi dans sa mission. Il envoie dans toutes les ambassades des pays de langue anglaise les informations nécessaires et, depuis deux ans, il a étendu son activité aux pays de langue espagnole de l'Amérique latine. Je tiens à féliciter le ministère des affaires étrangères pour cette réalisation qui me paraît excellente et que nous désirerions voir se développer sur divers points du globe.

Les relations culturelles dont je vais m'occuper maintenant constituent, mesdames et messieurs, un élément d'une extrême importance de la politique extérieure. Je pourrais même dire que cet élément est à la pointe de notre diplomatie. La France plus que d'autres, a intérêt à développer la pratique et la connaissance de sa culture. A l'inverse des Etats-Unis qui se font connaître d'abord par les produits matériels de leur civilisation la France séduit par sa civilisation avant d'en proposer les fruits.

Partout nos films, nos livres, nos disques, et surtout nos professeurs, nos savants, nos conférenciers précèdent nos représentants commerciaux et industriels.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre commerce extérieur suit les chemins de notre civilisation — il ne les trace pas.

En ce domaine, nous avons aussi à féliciter le ministère des affaires étrangères d'avoir pu regrouper, d'une part, les relations culturelles et, d'autre part, l'assistance technique. Nous avons assez protesté ici contre les oppositions qui se manifestaient entre le Quai Branly et le Quai d'Orsay. Elles ont maintenant disparu et nous disposons d'une organisation cohérente et homogène comprenant à la fois les relations culturelles et l'assistance technique. Ainsi l'action culturelle de la France pourra désormais s'exercer efficacement conformément à un plan quinquennal qui a été approuvé par le Gouvernement en 1958.

Nous nous félicitons d'autant plus de cette mesure que nous avons toujours, du haut de cette tribune, montré la nécessité d'une politique définie et à long terme, ce que nous obtenons avec le plan quinquennal.

Les relations culturelles comprennent tout d'abord l'enseignement. Vous me permettrez de regretter les moyens si limités accordés à nos enseignants dans les différents pays étrangers. Ils se trouvent bien souvent dans une situation telle que, pour pouvoir vivre, ils sont obligés de demander aux parents des élèves une participation financière, alors que, dans les écoles américaines et dans les écoles anglaises, cet enseignement est gratuit. Cela nuit au développement de la langue française.

J'ajouterai qu'à côté de ces enseignants, dont la situation est difficile, mais que nous voulons essayer d'améliorer, se trouvent toute une série d'associations qui aident grandement à la diffusion de la langue française et de notre culture. Je veux parler notamment de la mission laïque, de l'alliance israélite universelle, de l'alliance française, des institutions religieuses françaises à l'étranger.

La mission laïque enseigne dans le Moyen-Orient 15.000 enfants dans des établissements secondaires et elle reçoit une subvention de 350 millions de francs. L'alliance israélite dispense son enseignement à 50.000 enfants et mérite d'être mieux aidée. L'alliance française, qui est la plus représentative parce que la plus nombreuse, avec 350.000 membres, plus de 1.000 comités dans presque tous les pays du monde, enseigne 85.000 élèves et reçoit 265 millions de francs, d'une part, sous la forme de traitements de professeurs et, d'autre part, à titre de subvention de fonctionnement pour ses comités, et notamment pour le siège social de Paris.

Il nous paraît que l'aide de l'Etat pourrait être plus précise et surtout plus efficace : mettre tout d'abord davantage de professeurs à sa disposition. D'autre part, ayant trouvé des concours sur place parmi les étrangers, elle serait à même de construire, de bâtir grâce à des garanties de l'Etat.

C'est ce que vous allez faire, mes chers collègues, car je suis sûr que vous voterez l'article 81 de la loi de finances, qui sera appelé ultérieurement, et par lequel le Gouvernement donne la garantie d'un emprunt de 500.000 nouveaux francs à émettre par l'alliance française pour la construction de la « Maison de la culture française » à Sao-Paulo.

J'en arrive maintenant aux institutions religieuses, qu'elles soient féminines ou masculines, qui, par centaines et par centaines, dans tous les coins du monde, ont assuré la permanence de notre rayonnement dans des conditions quelquefois difficiles et précisément au moment où la France était politiquement obligée de quitter temporairement certains pays. Indépendamment de toute question confessionnelle, que nous ne voulons pas évoquer à cette tribune puisque nous ne faisons qu'œuvrer pour la grandeur de la France, je vous demanderai d'aider ces institutions afin que leurs bâtiments ne tombent plus en ruines, de façon à leur permettre d'acheter des livres français, d'avoir un recrutement qui est aujourd'hui à peu près tari et qui était composé, dans la proportion de 95 p. 100, par des laïcs, et enfin, de leur accorder quelques bourses qui leur permettront d'envoyer leurs professeurs reprendre contact avec la mère patrie.

A côté de ces associations, il y a les professeurs français qui enseignent dans les universités et dans les lycées étrangers. Nous n'acceptons pas, monsieur le ministre des affaires étrangères, l'inégalité flagrante qui existe entre les professeurs qui dépendent de l'éducation nationale et ceux qui dépendent des affaires étrangères. Je prend l'exemple d'un professeur qui est classé à l'indice 750 depuis huit ans. S'il est envoyé par l'éducation nationale à Dakar, dont on va inaugurer l'université demain...

**M. Gaston Defferre.** Cela ne nous rajeunit pas !

**M. Georges Portmann, rapporteur spécial.** Je regrette de ne pouvoir y assister.

S'il est envoyé, dis-je, par l'éducation nationale à Dakar, il touchera 661.000 francs. S'il est envoyé par les affaires étrangères à Saigon, ce même professeur ne touchera que 405.000 francs. De sorte que certains d'entre eux refusent de partir dans de telles conditions.

J'en connais un : il était à Saigon et a refusé d'y retourner parce que, a-t-il dit, je n'accepte pas d'être ainsi diminué.

Monsieur le ministre, vous allez me répondre qu'il est parti. Oui, il est parti il y a quelques jours, et je l'ai vu avant son départ. Il m'a dit : « Je pars quand même, mais à la demande expresse des Vietnamiens ». Cela ne devrait pas se produire. Je demande l'égalité absolue pour tous les professeurs, qu'ils enseignent à Saigon, à Dakar ou en n'importe quel point du monde. Cette équivalence est le minimum de justice que nous puissions leur donner (*Applaudissements*).

N'oublions pas, mesdames, messieurs que, chaque fois qu'une place est ainsi abandonnée par la France, elle est immédiatement prise par des Allemands, des Américains et des Anglais.

J'en arrive maintenant aux bourses d'études pour me féliciter d'une réalisation que nous avons demandée bien souvent à cette tribune. Une vaste politique de bourses est indispensable. L'élève

qui a travaillé dans un pays est un élément de propagande personnelle. Il ne peut pas ensuite méconnaître ce pays et ses maîtres, car ce serait se diminuer lui-même. Je crois donc que nous devons développer au maximum notre programme de bourses.

Je suis heureux de constater que notre demande a été en partie satisfaite et que le plan quinquennal a pour objectif de doubler les bourses universitaires et tripler les bourses techniques.

Cependant, nous vous demanderons d'augmenter le taux de ces bourses qui, s'élevant actuellement à 30.000 ou 35.000 francs, sont absolument insuffisantes pour permettre à un étranger de vivre en France, et nous demandons qu'il soit porté à 60.000 francs.

Voilà, mesdames, messieurs, un certain nombre de points sur lesquels je voulais attirer votre attention en ce qui concerne l'enseignement.

Nous allons maintenant envisager, si vous le voulez bien, la diffusion de la pensée française. Que ce soient par les conférenciers, les professeurs, la télévision, la presse, le livre, tous les moyens sont bons pour assurer le rayonnement de notre culture.

Deux problèmes ont particulièrement attiré l'attention des hauts fonctionnaires qui se sont préoccupés du plan quinquennal : le film, d'une part, et le livre, d'autre part.

Le film offre la possibilité de faire connaître notre culture dans les pays les plus éloignés du monde, où nous ne pouvons pas envoyer de conférenciers ou de missionnaires. Leur utilisation à la télévision a une importance capitale. Prenons l'exemple des Etats-Unis. Aujourd'hui, plus de 50 millions de postes de télévision y sont en service ; presque chaque famille en possède au moins un. On peut dire que, dans une famille de quatre personnes, on passe plus de temps à regarder la télévision que le père de famille pour gagner la vie des siens.

Notre centre d'informations de New-York a parfaitement compris l'utilité de la télévision. Mais les films qui y sont présentés doivent être réalisés non pas par des firmes françaises mais par des firmes américaines. C'est ainsi qu'au temps du protectorat de la France au Maroc un film américain avait été tourné dans ce pays. Il avait obtenu un grand succès et fut encore présenté, après l'accès du Maroc à l'indépendance, à l'occasion de la visite du prince Moulay Hassan aux Etats-Unis.

Le même fait s'est produit pour l'Algérie. Des films tournés par des firmes américaines ont été présentés sur les écrans de la télévision américaine plus de 700 fois en trois mois. Des millions et des millions d'Américains ont ainsi vu l'Algérie française d'une façon différente de celle que présentait la Ligue arabe ou la propagande du F. L. N.

En ce qui concerne la presse et le livre, je me contenterai de rappeler qu'en 1957 j'ai été rapporteur d'une proposition de résolution de mon collègue le général Béthouart — que je suis heureux de voir ici — sur la diffusion de la pensée française à travers le monde. Le Conseil de la République avait alors voté à l'unanimité, de l'extrême droite à l'extrême gauche, une « résolution invitant le Gouvernement à remédier par tous les moyens aux difficultés que rencontre la diffusion de la presse et du livre français à l'étranger, difficultés qui mettent en péril le rayonnement français à l'étranger et l'expansion économique de la Nation ». Je pense que les arguments que nous avons donnés l'un et l'autre sont toujours valables et que ceux qui ont aujourd'hui la responsabilité de la politique extérieure pourraient les utiliser.

A propos de la presse et du livre, la question des publications en langue étrangère avait, à ce moment-là, soulevé dans l'Assemblée quelque inquiétude. Certains de mes collègues disaient : on ne peut pas faire de la propagande en faveur de la France si l'on publie un livre en anglais. Ce à quoi j'ai répondu qu'il est indispensable de s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui. J'ai pu constater dans mes voyages à travers le monde que cette crainte pouvait, sans sauvegarder notre langue, nuire à la connaissance de notre pays.

Il est bien évident que si je n'avais pas fait, en anglais, des conférences à Djakarta, à Hong-Kong, à Manille, pour apporter les dernières découvertes de la chirurgie française, je n'aurais pas été compris. Il est bien évident aussi que faire une conférence en français à Bombay, ville de trois ou quatre millions d'habitants, devant cinquante personnes qui comprennent notre langue, n'a aucune portée pratique ; c'est de l'argent mal dépensé. Si, au contraire, vous faites cette conférence en anglais devant mille personnes, vous obtiendrez un résultat incontestable.

Mais nous ne sommes pas des initiateurs en la matière. Les pays étrangers utilisent cette méthode. Je vous citerai un fait personnel. Lors des dernières vacances, je voulais offrir à un de mes petits-fils un livre pour son anniversaire. Je vais chez un libraire, lequel me dit : « Voilà un livre magnifique sur les fusées, il est très intéressant ». J'ouvre le livre, j'y vois des diagrammes, des photographies ; je l'offre à cet enfant de quinze ans.

Deux jours après, il me dit : « Savez-vous que ce livre a été publié à Moscou ? ». Je m'étonne et constate que c'est vrai. Il me dit encore : « Savez-vous que dans ce livre, que j'ai lu parce qu'il est très intéressant, jamais on n'a cité la France ou l'Amérique ? On ne parle que des savants russes ». Je lui ai alors répondu : « Tu es assez évolué pour comprendre que c'est là un livre de propagande ».

Vous dirais-je maintenant que nos amis américains — je vois ici les représentants des Français de l'étranger qui connaissent bien l'Indochine — ont été jusqu'à publier en français des livres médicaux de façon que les élèves vietnamiens soient attirés par la médecine américaine ? Vous dirai-je aussi qu'avant la guerre, au Brésil, l'Allemagne publiait ses livres en français ? Alors, pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant ? Notre propagande ne touchera le public que si nous lui faisons comprendre ce que nous avons à lui apprendre. S'il existe un mur entre lui et nous, c'est inutile et notre argent est dépensé en vain.

Voilà quelques éléments sur lesquels je voulais insister au sujet de la presse et du livre, dont la diffusion a été très améliorée par la création du fonds culturel. Ce fonds culturel, on l'avait oublié en 1957. Je me souviens qu'à cette tribune même, nous nous étions étonnés que le fonds qui venait d'être créé, ne bénéficiait d'aucune inscription budgétaire. Il avait été, comme par hasard, oublié. On a pu fort heureusement le doter ultérieurement.

A l'Assemblée nationale, lors de l'examen du budget des affaires étrangères, M. le secrétaire d'Etat aux finances a promis d'augmenter la dotation de ce fonds de 50 millions de francs actuels. Mais, monsieur le ministre, je vous demande de nous dire si ces 50 millions de francs seront prélevés sur d'autres chapitres des relations culturelles. Dans l'affirmative, ce serait inutile car ils sont déjà suffisamment exsangues. Ce qu'il faudrait prévoir, c'est 50 millions supplémentaires dans le budget, selon une procédure déjà utilisée lors de la création du fonds culturel.

Si nous avons de nouveaux fonds, il faudrait qu'ils soient utilisés avec peut-être plus de discernement et en rapport avec les nécessités particulières pour chaque pays, d'une façon non automatique.

Mesdames et messieurs, j'arrive maintenant aux manifestations artistiques. Vous trouverez dans mon rapport écrit la liste de celles qui ont eu lieu l'année dernière grâce au ministère des affaires étrangères et aux possibilités qu'il a pu donner.

En ce qui concerne la coopération technique avec l'étranger, nous sommes en présence d'un chapitre d'une extrême importance pour l'évolution de notre politique extérieure. Nous pouvons dire que les relations techniques sont une partie de la politique. L'assistance technique est, voyez-vous, l'une des formes les plus modernes de la diplomatie. En effet, les nations qui accèdent à l'indépendance sont de plus en plus nombreuses. Elles ne sont pas armées pour cette indépendance, elles ont besoin de techniciens, d'ingénieurs. Vous nous direz que cela coûte très cher. Je vous répondrai que vous en retirerez un double avantage : un avantage politique, parce que vous vous ferez des amis, et que l'isolationnisme dans la vie moderne est un suicide ; un avantage économique, parce que vous démontrerez ainsi que la technique française reste un élément de propagande permanent.

Ce sont des chèques sans provision, me direz-vous. J'en suis d'accord, mais vous travaillez pour l'avenir et vos efforts seront certainement rentables pour les générations futures. Nous en avons un exemple avec nos réalisations au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos. Je rappellerai seulement la création au Cambodge du port de Kompong-Son et de l'aérodrome de Phnom-Penh ; ce sont là des manifestations techniques françaises qui resteront comme autant de preuves éloquentes de ce que nous pouvons faire.

Je dirai maintenant quelques mots, mesdames, messieurs, d'un amendement qui vous sera soumis tout à l'heure. L'Assemblée nationale a refusé les crédits qui avaient trait au Monde bilingue. C'est une question qui a déjà soulevé, dans cette enceinte, en 1957, bien des remous. Votre commission des finances a rétabli ce crédit sur la base de 75.000 nouveaux francs.

Votre commission des finances pense que les critiques formulées à l'encontre des jumelages entre des villes situées de part et d'autre du rideau de fer ne sont pas valables car ces jumelages sont le prolongement de l'action diplomatique de la France. D'autre part, ces jumelages sont faits à l'initiative et sous la responsabilité des collectivités locales. Nous sommes, nous, Sénat, les défenseurs de ces collectivités locales et il nous paraît normal de voter cet amendement.

Je vous dirai aussi que l'Amérique, ce sera mon dernier argument, désire beaucoup s'emparer du secrétariat général de cet organisme. Il ne faut pas laisser prendre notre place alors que nous avons réussi à créer quelque chose dans ce domaine. (Très bien !)

Quelques mots enfin sur les dépenses en capital pour manifer, monsieur le ministre des affaires étrangères, combien nous avons été troublés de voir une telle diminution...

**M. Gaston Defferre.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

**M. Georges Portmann, rapporteur spécial.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Defferre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Gaston Defferre.** Monsieur le rapporteur, je ne sais pas si vous avez été exactement informé de la situation du Monde bilingue. Je ne sais pas non plus si les précisions que je désire donner sur un certain nombre de questions doivent être présentées lors de la discussion générale de ce budget ou lors de la discussion de l'amendement de M. Pellenc.

En tout cas, je compte apporter au Sénat, comme je l'ai fait à la commission des finances, un certain nombre d'explications qui, j'en suis convaincu, l'inciteront à ne pas voter le rétablissement du crédit qui a été supprimé par l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Je voudrais faire observer que sur ce problème le Sénat est saisi d'un amendement ; la discussion viendra en son temps.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.** C'est très exactement ce que je voulais dire, monsieur le président, pour la bonne conduite de nos débats.

**M. Gaston Defferre.** En sénateur discipliné, j'ai posé la question, vous me donnez la réponse. J'interviendrai au moment de la discussion de cet amendement. Est-ce que nous pourrions savoir approximativement à quelle heure ?

**M. le président.** En fin de matinée, vraisemblablement.

**M. Gaston Defferre.** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Georges Portmann, rapporteur spécial.** Je pense que le Sénat pourra entendre à ce sujet toutes les explications avant de se prononcer en pleine connaissance de cause.

Je disais donc que les dépenses en capital sont très minimes et elles offrent un contraste inquiétant avec les ambitions révélées par le plan quinquennal. Sous le bénéfice de ces quelques observations, votre commission des finances, mesdames, messieurs, vous demande de voter le budget du ministère des affaires étrangères.

Mais, si vous le permettez, je voudrais dire quelques mots à titre personnel. Nous sommes en présence d'une évolution du monde extraordinaire ; je pense par exemple à la rapidité des communications : bientôt on va arriver à New-York avant d'être parti de Paris : le *Château de Versailles* a effectué avant hier en neuf heures le trajet de Seattle à Paris, du Pacifique à la Capitale française, soit 9.000 kilomètres. On peut parler en phonie directement d'un côté du monde à l'autre et l'on peut dire que chaque manifestation, qu'elle soit politique, économique ou sociale, est connue en tous les points du globe. Chaque population réagit suivant son tempérament, ses intérêts propres ou ses idéologies.

Nous avons été profondément troublés par la réussite du *Lunik*, non pas par cette réussite en soi, car nous savions que la suite des expériences nucléaires allait certainement aboutir à ce résultat, mais par le fait que ce soit le monde soviétique qui soit arrivé dans l'espace avant le monde libre. Nous savons, à l'heure actuelle, que Moscou désire conserver la primauté dans tout ce qui intéresse la science, l'industrie et les armes modernes. Le président du conseil soviétique, M. Khrouchtchev, a déjà manifesté à plusieurs reprises que l'U. R. S. S. voulait aider au maximum tous les pays sous-développés, se tournant particulièrement vers ce réservoir d'humanité extraordinaire qu'est la Chine communiste. J'étais, il y a quelques mois à quelques semaines d'intervalle, à Moscou et à Pékin. J'ai pu constater, mesdames, messieurs, l'effort considérable qui est fait par ces pays en faveur des recherches scientifiques et de la technique : à quelques centaines de kilomètres de Moscou se trouve la plus grande centrale atomique du monde ; en Sibérie, une ville de 25.000 personnes est formée uniquement de savants et de techniciens ; en Chine, de très nombreux experts russes sont envoyés pour industrialiser ce pays le plus rapidement possible.

Voyez-vous, la politique soviétique a une qualité : sa patience infinie, et actuellement cette politique a changé son but ; ayant obtenu sur le plan militaire la supériorité, elle se dirige maintenant vers le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique en apportant aux pays sous-développés qui ont nouvellement acquis l'indépendance l'aide technique et économique, de l'argent, appuyant d'ailleurs les rébellions, quelles que soient leurs origines. Tout lui est bon. Il n'est pas douteux qu'en face du danger que représente la conquête de l'espace et dans lequel l'humanité risque de sombrer, nous sommes effrayés de constater la faiblesse, l'incompréhension et la persistance dans l'erreur de la politique des peuples libres et l'impossibilité pour eux de se tenir au coude à coude.

Nous avons en ce moment l'exemple magnifique du président Eisenhower qui, malgré son grand âge, parcourt les capitales, — mission de paix devant laquelle nous devons nous incliner profondément — pour tenter d'aplanir les différends qui existent entre les divers pays.

Dans cette lutte, la France est parmi les mieux placés. J'aime profondément mon pays et je suis sûr que j'ai raison parce que j'ai constaté dans le monde sa primauté sur de nombreux plans. Je ne comprends pas les Français qui, par malthusianisme stupide, prétendent que la France est incapable de s'adapter au rythme de la vie moderne, dénigrent notre pays, parlent de notre déchéance, s'appuient sur des faits qui sont contraires à la vérité.

Nous avons tous les jours des exemples de la vitalité française : les expositions de Bogota en Colombie, de Lima au Pérou auxquelles j'ai assisté et, il y a quelques semaines, celle de Téhéran qui a été honorée des visites de M. Pinay et de notre ancien collègue M. Fléchet, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Notre collègue Armengaud a pu lui aussi s'y rendre compte de la valeur des techniques françaises en même temps que de la primauté de notre situation intellectuelle. Dans le compte rendu de son voyage, il a très justement attiré l'attention sur les difficultés à venir en face des offensives de la langue anglaise et américaine. Il a insisté sur un certain nombre de points et, particulièrement, sur la nécessité de l'équivalence des diplômes.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, notre commission des finances vous demande de conclure des accords internationaux pour obtenir cette équivalence. A Téhéran, par exemple, comme M. Armengaud le disait tout à l'heure, que ce soit chez les lazaristes ou au lycée franco-iranien, les élèves ne pouvant avoir un diplôme de baccalauréat égal au diplôme français préfèrent fréquenter les écoles étrangères. Cela ne doit pas continuer.

Voulez-vous un autre exemple ? Toujours à Téhéran nous avons reçu il y a un mois et demi le premier ministre d'Iran, le docteur Eghbal, professeur à la faculté de médecine comme moi, ancien doyen de la faculté de médecine comme moi, ancien recteur venu à Paris et à Bordeaux où il a été reçu docteur *honoris causa*. Il nous a demandé de bien vouloir envoyer de l'université de Bordeaux, tous les ans, un professeur pour présider certains examens de la faculté de médecine de Téhéran. N'y a-t-il pas là un exemple particulièrement manifeste de la primauté de notre culture ?

Je citais tout à l'heure M. Pinay. Lui aussi est allé en Indochine pour y régler le contentieux franco-vietnamien et il a pu également se rendre compte de l'influence encore actuelle de la portée de notre culture en Indochine.

J'étais allé moi-même en Indochine, à Dien-Bien-Phu. Quand le désastre est arrivé je me suis demandé si les sacrifices que nous avons consentis — et j'en sais quelque chose — étaient justifiés.

Il y a deux ans j'ai passé de nouveau quatre jours à Saïgon, et j'ai constaté que les 400 candidats au baccalauréat français étaient en grande partie des élèves vietnamiens ; j'ai compris que la France avait là-bas une situation culturelle et qu'elle y resterait, à condition qu'on l'aide.

Non les sacrifices que nous avons consentis n'ont pas été inutiles.

Je vous citerai — et je m'en excuse — un souvenir personnel. Arrivant à Pékin, je fus reçu au bas de l'avion par trois de mes anciens élèves, professeurs de médecine dans diverses universités à Shangaï, à Wang-Wei, à Yunnan-Fou qui avaient fait deux ou trois jours de voyage en chemin de fer, avaient dépensé beaucoup d'argent malgré leur impécuniosité pour venir saluer leur maître et rendre hommage à la culture française. Ce sont des faits vécus. Je n'accepte donc pas qu'on vienne toujours critiquer la France, à tout propos et sans raison.

Sur le plan économique, vous rappellerai-je simplement l'autostrade de Caracas, le tunnel de la Havane, l'aciérie électrique de Chimbote, au Pérou, l'aérodrome de Hong-Kong, avec une piste de 3.000 mètres sur la mer, qui a été inauguré il y a un an, et tant d'autres réalisations ! Tout cela est l'œuvre de Français. Nous avons le droit d'être fiers de notre passé, d'être émerveillés de notre présence. Mais nous devons aussi rester passionnés par notre avenir.

Quand nous sommes insultés de la façon la plus abominable du haut d'une tribune internationale où la sérénité devrait être à la hauteur des buts de paix qu'elle poursuit, c'est à désespérer ! A titre personnel, bien sûr, j'ai le droit de dire ici ce que je pense de ce château de la Belle au bois dormant qu'est l'O. N. U. Lorsqu'il n'a pas une crise à sa disposition — on n'a pas toujours une Hongrie sanglante, on n'a pas toujours un petit Liban ou une Corée en guerre — alors il s'en prend à la France. En quinze jours, ce fut d'abord la bombe atomique, puis l'Algérie. Il est insensé de penser que le délégué de l'Arabie Séoudite est venu spécialement de Djedda pour dire que la France avait retardé la civilisation de cinq cents ans ; quand on pense que cet homme est le représentant d'un pays où la moyenne de vie est de moins de vingt ans et où se pra-

tique encore l'esclavage, nous avons le droit de proclamer notre indignation. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mais, mesdames, messieurs, qui croit encore à l'O. N. U. ? J'ai écouté ce matin à la radio les résultats du vote émis par la commission politique hier soir : 38 voix pour, c'est-à-dire pour le F. L. N., 26 contre et 17 abstentions. Ainsi, sur 81 voix, 26 seulement pour la France ! Vraiment, les sommes que nous dépensons, monsieur le ministre, pour cette institution ne sont pas payantes. Mais, comme je viens de le dire, qui croit encore à l'O. N. U. ? Je suis sûr que, depuis le président Eisenhower jusqu'à M. Krouchtchev, en passant par beaucoup d'autres, personne ne croit à l'O. N. U. comme le faisait le président Roosevelt. Je rappellerai d'ailleurs le mot de lord Cherwell, l'un des savants britanniques les plus éminents de ces vingt dernières années : « L'O. N. U. a été d'abord une tragique illusion ; elle devient maintenant un piège ». Oui, un piège. Pourquoi ? Parce que, tous les ans, de nouvelles nations y participent. Lesquelles ? Des nations nouvellement acquises à l'indépendance. En 1965, que vous le vouliez ou non, 33 p. 100 des voix appartiendront à l'Afrique, qui représente seulement 4 p. 100 de la population.

J'en appelle aux anciens, à notre doyen, M. Marius Moutet. Nous, qui avons connu la Société des nations, nous avons vu comment elle a disparu lorsque les grands pays n'ont plus pu se servir d'elle pour leur politique personnelle, car c'est eux surtout qui financent. La Société des nations a vécu. L'O. N. U. était utile aux Etats-Unis et à la Russie, qui s'y opposaient violemment à la tribune pour entrer ensuite dans des discussions de couloirs plus ou moins clandestines. Mais aujourd'hui elle ne paraît plus utile. Nous avons la conférence entre l'Est et l'Ouest, la conférence au sommet. Et nous arrivons, je crois bien, à ce paradoxe de la politique extérieure d'aujourd'hui, que l'O. N. U., qui aurait dû être tuée par l'opposition de la Russie et de l'Amérique, va l'être, au contraire, par leur réconciliation.

Et puis, qui tient compte des recommandations de l'O. N. U. ? La Russie s'est-elle vraiment préoccupée de celles relatives à la Hongrie ? L'Afrique du Sud s'est-elle préoccupée des recommandations à propos des populations noires de son territoire ? Nasser s'est-il préoccupé de celles concernant les bateaux israéliens traversant le canal de Suez ?

La France va-t-elle accepter les recommandations concernant la bombe atomique et l'Algérie ?

**M. François Schleiter.** La radio française s'en occupe beaucoup trop !

**M. Georges Portmann, rapporteur spécial.** Je pense, monsieur le ministre des affaires étrangères, que cette question ne vous gênera pas puisque je sais quelle est la position du Gouvernement, notre représentant, l'ambassadeur accrédité auprès des Nations Unies, ayant déclaré que, quelles que soient les recommandations de la commission politique, elles ne seraient pas appliquées par la France.

Ce matin, un speaker de la radiodiffusion parlant de New York a dit : « Etant donné le vote qui est intervenu à la commission politique, nous sommes certains qu'il n'y aura pas de majorité des deux tiers en séance plénière ». Alors, pourquoi tout cela ? Evidemment, chacun de demander à quoi sert l'O. N. U., et je rappellerai pour terminer les paroles d'un journaliste international de talent qui a écrit ces jours-ci ces quelques mots :

« Il n'y a plus, voyez-vous, que les délégués et les touristes pour croire encore à l'O. N. U. Le grand festival français, depuis quinze jours, fait le maximum : 5.000 touristes tous les jours, 12.000 le dimanche, parce que rien n'est changé dans le monde, quand on jette les chrétiens aux lions, on fait toujours recette ! » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pellenc.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais rappeler qu'il est onze heures et qu'à partir de quinze heures une discussion importante va s'instaurer sur deux budgets, sur lesquels nous allons voter avant d'entamer l'examen du budget des travaux publics.

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, il nous faudra terminer l'examen du budget des affaires étrangères et du budget des affaires culturelles. Rien que pour le budget des affaires étrangères, il nous reste encore à entendre sept orateurs au titre des commissions saisies pour avis. D'autres orateurs interviendront, et c'est leur droit, pour exposer leur pensée.

Si nous utilisons les temps de parole annoncés par la présidence pour ces divers orateurs, nous dépassons déjà de plus de quarante minutes l'heure raisonnable de douze heures trente à laquelle, limite extrême, nous devons nous séparer. J'appelle donc très instamment l'attention des orateurs inscrits sur la

nécessité absolue qu'il y a, si nous ne voulons pas en fin de discussion budgétaire, c'est-à-dire en fin de semaine, être considérés comme défaillants, de limiter leur intervention au minimum.

Je vous demanderai mes chers collègues de vouloir bien excuser votre rapporteur général d'être dans l'obligation de vous rappeler cela ; il ne cherche nullement à vous limiter dans l'expression de votre pensée. Malheureusement, c'est la Constitution qui nous impose des délais. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Vincent Rotinat, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le rapporteur général peut être assuré que j'observerai très strictement ses sages conseils. Je voudrais simplement dire que la commission des affaires étrangères n'entend pas, à l'occasion de cette discussion budgétaire, provoquer un large débat de politique extérieure. Notre très distingué rapporteur spécial, M. Lecanuet, va vous faire connaître tout à l'heure l'avis de la commission sur le projet de budget qui vous est présenté et sur un certain nombre de problèmes connexes, comme les relations culturelles et le monde bilingue.

Comme je l'ai déjà dit la semaine dernière en parlant de la défense nationale, je dois faire connaître à M. le ministre des affaires étrangères que plusieurs questions préoccupent très vivement notre commission et qu'elle désirerait qu'un débat puisse s'instaurer ici avant la fin de la session. Je pense notamment, monsieur le ministre, au malaise — pour ne pas dire à la crise — qui sévit à l'O. T. A. N. Je pense aux dissensions qui se prolongent à l'organisation du S.H.A.P.E. Je pense aussi à la récente visite du chancelier Adenauer qui n'a pas complètement rassuré notre commission sur la solidité et sur l'efficacité des relations amicales entre l'Allemagne fédérale et la France.

Il nous revient que des projets d'intégration militaire des forces aériennes ont été acceptés par le gouvernement britannique et le gouvernement de l'Allemagne fédérale.

De même le principe d'une communauté de défense a été décidé en dehors de la France par ces deux pays. Nous considérons ces faits comme graves et, plus que jamais, nous pensons que vous devez nous faire connaître la position très nette du Gouvernement sur le problème de l'unification européenne qui a été si excellemment traitée l'autre jour par notre collègue M. Edouard Bonnefous.

Monsieur le ministre, pour toutes ces raisons, je vous demande, au nom de la commission, de nous assurer qu'un jour très prochain, et avant la fin de l'année, vous viendrez ici pour débattre ces questions qui conditionnent l'avenir et la sécurité du pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'efforcerais d'entendre les conseils de brièvement qui ont été donnés et ma tâche sera facilitée puisque, avec une très grande richesse de connaissances et d'expressions, le rapporteur de la commission des finances vous a donné l'essentiel de ce qui pouvait constituer nos propres pensées. Toutefois, mon devoir est de rapporter les avis qui ont été formés à la commission des affaires étrangères et je tiens à préciser que les opinions que je présente ici sont, bien entendu, partagées par le rapporteur mais qu'elles constituent l'expression de la pensée de la majorité de cette commission.

Aussi bien, avons-nous le désir de prendre notre tâche dans un sens de collaboration constructive avec l'effort diplomatique entrepris par la France et de poursuivre ainsi une tradition qui s'est établie depuis de longues années dans l'ancien Conseil de la République, de telle sorte que le nouveau Sénat reprenne une démarche, une activité conforme au meilleur de ses traditions.

Nous avons d'abord constaté à la commission des affaires étrangères, comme le rappelait en commençant M. le rapporteur de la commission des finances, que le budget que nous sommes en train d'examiner était en augmentation de 11 p. 100 mais que, si l'on examinait de plus près cette augmentation, on s'apercevrait que deux mouvements de plus grande amplitude et de sens opposés se produisent. Tandis que les dépenses ordinaires s'accroissent de 25 p. 100, les dépenses en capital diminuent de 65 p. 100. Cette réduction des dépenses en capital s'explique par l'achèvement des opérations entreprises au cours des années précédentes. Nous voudrions, monsieur le ministre, recevoir l'assurance que cet arrêt était bien justifié par l'état actuel de nos immeubles à l'étranger.

N'y a-t-il pas contradiction entre l'accroissement prévisible du nombre de nos postes à l'étranger et cette suspension de notre effort d'investissement en capital ?

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, votre commission n'a pu que prendre acte de la situation que traduit l'augmentation des crédits. Les charges relatives aux activités de la direction des affaires marocaines et tunisiennes ont été transférées au département. Le franc a été dévalué et plusieurs postes nouveaux à l'étranger ont été ouverts ou sont susceptibles de l'être. Il est donc bien évident que ces 25 p. 100 d'accroissement de dépenses ordinaires sont loin de traduire une amplification correspondante des missions de notre département.

Tel est le cadre budgétaire à l'intérieur duquel nous voudrions vous présenter trois remarques, qui ont trait : la première, à la situation du personnel ; la deuxième, aux problèmes des relations culturelles et de l'assistance technique ; la dernière au problème qui a longuement préoccupé votre commission, celui du rapatriement de nombreux Français du Maroc, de Tunisie et d'Égypte.

En ce qui concerne le problème du personnel, le souci principal, le seul que je voudrais exprimer devant vous ce matin pour limiter l'exposé, mais en y insistant, est celui qui concerne la nécessité d'un développement diversifié des activités d'un caractère technique et, par suite, du personnel adapté à ces missions dans nos postes diplomatiques.

En formulant une telle appréciation, il n'est pas dans notre intention de méconnaître le rôle traditionnel des diplomates, qui reste important, encore que l'essentiel de l'orientation de la politique internationale relève de plus en plus des rencontres qui s'établissent de ministre à ministre, de chef de gouvernement à chef de gouvernement, voire de chef d'État à chef d'État. Mais il nous apparaît que le caractère même de la mission des postes diplomatiques évolue rapidement, qu'il doit tenir compte chaque jour davantage que ces formes nouvelles des rapports internationaux qui s'expriment dans la compétition de caractère culturel, économique, commercial et technique.

Au surplus, tous ces aspects sont solidaires ; il est clair que le rayonnement de la langue et de la pensée françaises constitue le meilleur préalable à la diffusion de nos techniques et, partant, de l'exportation de nos produits dans le monde.

Nous invitons donc avec fermeté le Gouvernement à renforcer le personnel technique de nos postes diplomatiques de telle sorte que le chef de poste diplomatique, qui doit rester le coordinateur responsable de l'ensemble des missions, dispose à tout moment des experts qualifiés pour les remplir avec efficacité. Des progrès immenses restent à accomplir, à notre avis, dans cette direction.

Plusieurs de nos collègues se sont, en effet, étonnés d'apprendre qu'il n'existait à l'heure actuelle que cinq attachés agricoles à Bruxelles, Bonn, Rome, New-Delhi et Washington. Nous avons regretté également de voir qu'en fait la notion d'attaché industriel ne paraissait pas exister encore.

Nous attendons de tous les ministères techniques chargés de l'essor industriel, agricole et commercial de la France que, prenant plus complètement conscience des nécessités de l'expansion économique française dans le monde, ils mettent à la disposition de l'action diplomatique le personnel technique indispensable.

Nous ne formulons pas seulement cette exigence à l'adresse des ministères techniques, mais l'exprimons aussi à l'intention du ministère des affaires étrangères, qui doit fournir l'effort d'adaptation et de transformation nécessaire à l'accomplissement des tâches nouvelles qui lui incombent. Encore convient-il d'observer que cet effort que nous attendons de la part du ministère des affaires étrangères — et cette remarque est d'importance, je crois — se trouverait compromis si l'indispensable unité d'action des services rassemblés sous l'autorité de la direction générale des relations culturelles et techniques venait à être remise en cause pour une raison ou pour une autre. Votre commission a tenu à marquer avec force que cette unité d'action devait être maintenue.

Je ne saurais terminer ces quelques réflexions sur la situation et l'avenir du personnel de nos postes diplomatiques sans rappeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du personnel auxiliaire. Un projet de statut avait été arrêté dans un passé récent, mais sa complexité en a rendu l'exécution impossible. La question doit, à notre avis, être reprise. Il n'est ni souhaitable ni conforme aux intérêts des services, encore moins au rayonnement de la France à l'étranger, de laisser plus longtemps des agents de la France dans une situation de précarité inadmissible.

Je signalerai enfin à l'attention du ministre l'anomalie qui résulte, selon nous, de l'existence de postes diplomatiques en surnombre, notamment en ce qui concerne un ambassadeur et des ministres plénipotentiaires sans affectation. Nous souhaitons que cette situation, justifiée peut-être par des événements contraignants et momentanés, ne se prolonge pas, car elle pourrait paraître contraire aux règles d'une saine administration.

En ce qui concerne les relations culturelles et techniques, l'idée essentielle que je suis chargé de rapporter devant vous et qui a été évoquée par de nombreux membres de la commission des

finances est la suivante : l'action culturelle est devenue l'un des objets fondamentaux de la compétition internationale. Dans ces conditions, le programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques de la France à l'étranger, tel qu'il a été élaboré en 1958 pour répondre aux besoins les plus urgents, constitue un plan que l'on appelle le plan quinquennal et qui a le mérite de fixer des lignes d'action et d'établir un choix de priorité dont la commission approuve les principes et l'orientation.

Mais il convient d'observer que les crédits prévus pour l'application de ce plan permettront seulement de compenser la hausse des prix, de faire face aux demandes les plus urgentes relatives aux nominations de professeurs de certains établissements français à l'étranger et d'augmenter dans une proportion d'ailleurs insuffisante le nombre des bourses accordées aux étudiants et aux stagiaires désireux de venir compléter leur formation en France.

En revanche, les crédits disponibles ne permettront pas de faire face aux besoins accrus de la coopération technique, qui, en 1960, verra ses efforts ralentis, compte tenu surtout de l'expansion considérable prévue par les programmes internationaux, du fonds spécial des Nations Unies, de l'association pour le développement international de la banque internationale de reconstruction et de développement et du fonds européen d'investissement.

Ces crédits ne permettront pas davantage de favoriser comme il conviendrait la diffusion commerciale et non commerciale du livre français, en dépit de l'augmentation qui a pu intervenir en faveur du fonds culturel « Livres ».

Ces crédits ne permettront pas davantage d'augmenter les traitements des professeurs et des experts dans des proportions satisfaisantes, comme il a été observé tout à l'heure à juste titre. Le recrutement devient très difficile dans le domaine de l'enseignement supérieur, du fait que la prime d'expatriation offerte aux professeurs est devenue insignifiante, surtout si on la compare aux traitements que ces professeurs se voient offerts dans les pays de la Communauté.

Ces crédits ne permettront pas non plus de venir en aide aux établissements d'enseignement privé, et en particulier aux établissements religieux, qui, comme le rappelait M. Portmann, avec une augmentation relativement modeste des subventions qui leur sont allouées, seraient en mesure, dans un grand nombre de pays, d'avoir une action beaucoup plus efficace ; de soutenir comme il conviendrait les alliances françaises à l'étranger, au moins pour ce qui concerne leur enseignement de la langue française ; d'approvisionner largement et d'une manière continue les stations de radio et de télévision étrangères qui font un appel constant aux programmes français ; de fournir à nos postes diplomatiques et consulaires un plus grand nombre de films documentaires et de longs métrages, dont on vous rappelait tout à l'heure la nécessité et le rôle pour l'information dans les pays étrangers.

Les crédits ne permettront pas non plus d'assurer avec plus d'intensité la reprise de relations culturelles françaises avec l'Égypte et de développer notre action dans certains pays d'Amérique latine, où les progrès de la langue anglaise menacent les positions culturelles françaises ; d'assurer l'entretien et la modernisation des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il ne faut pas oublier que la plupart de nos lycées sont de création déjà ancienne. Peu nombreux sont ceux qui disposent de l'équipement moderne qu'exige, notamment, l'enseignement des sciences.

Les crédits ne permettront pas non plus d'accomplir, pour les hôpitaux français à l'étranger, l'effort d'équipement que requiert leur situation.

Telles sont les défaillances et les insuffisances que l'on peut constater.

Vous concevez qu'il est très difficile d'évaluer les crédits qui permettraient de répondre aux besoins qui viennent d'être exposés. Il semble qu'il serait nécessaire de prévoir un doublement des tranches du plan quinquennal. C'est une estimation qui paraît raisonnable, sous réserve toutefois — cette réserve est importante — qu'un plan distinct soit établi pour la coopération technique.

Il est indispensable, en effet, mes chers collègues, d'établir un plan d'assistance technique. Nous nous trouvons devant les résultats d'une expérience fort instructive : le plan quinquennal d'expansion culturelle et technique établi en 1958 prévoyait, sur le plan technique, un développement de l'envoi des experts à l'étranger et l'accueil de stagiaires étrangers en France.

Or, l'année 1959 a marqué un tournant. La prospection effectuée méthodiquement au cours des deux années précédentes a donné des résultats : nos ambassades et missions commerciales connaissent maintenant les possibilités de notre coopération technique bilatérale et les autorités étrangères y portent un intérêt croissant : les missions de prospection et d'organisation de notre action à l'étranger se traduisent par des demandes de concours de plus en plus nombreuses et précises.

En France même, l'organisation des services et des organismes annexes permet de traiter désormais dans les meilleures conditions un nombre croissant d'opérations.

Mais les crédits prévus par le plan quinquennal d'expansion culturelle et technique ont fait apparaître que ce plan, dont les préoccupations et les objectifs demeurent en grande partie d'ordre culturel, n'est pas adapté aux besoins particuliers qui, entre temps, se sont précisés dans le domaine de la coopération technique.

Devant cette situation, nous estimons indispensable qu'un plan spécial soit établi d'urgence pour doter la coopération technique des moyens qu'exige le développement normal des programmes prévus.

En attendant que ces moyens puissent être dégagés, notre action dans ce domaine risque de connaître un ralentissement d'autant plus regrettable qu'il coïncidera avec l'impulsion considérable donnée tant par les autres puissances — je citerai la République fédérale allemande — que par les organisations internationales que j'ai rappelées plus haut.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement nous fasse connaître ses intentions à cet égard. Nous attendons de lui qu'il nous annonce son intention de définir, au cours de 1960, les perspectives du plan d'assistance technique qui viendra compléter le plan déjà en vigueur d'expansion culturelle.

Troisième et dernière remarque : les problèmes relatifs au rapatriement du Maroc, de Tunisie et d'Égypte.

Votre commission a été très préoccupée de la manière dont se présente un problème qui se pose tous les jours, avec gravité, celui du rapatriement de nos Français qui étaient établis dans les pays que je viens de rappeler.

Une remarque préalable s'impose ici car le problème se pose ici d'un plan interministériel qui doit être réglé à ce niveau.

Nous demandons seulement au ministère des affaires étrangères de se faire l'interprète de notre inquiétude auprès du Gouvernement tout entier.

Nous rappellerons seulement la question déjà maintes fois évoquée du reclassement des fonctionnaires français du Maroc et de Tunisie, qui est avant tout du domaine de l'administration.

Nous nous faisons un devoir de signaler aussi la situation particulièrement pénible de certains retraités du Maroc dont les pensions n'ont pas subi de péréquation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957 malgré les dispositions plus favorables de la loi du 4 août 1956.

Nombreux sont les agents des services semi-publics qui attendent encore leur intégration dans les organismes métropolitains correspondants et qui déplorent l'inactivité dans laquelle ils se trouvent maintenus.

L'essentiel de notre propos portera aujourd'hui sur la réinstallation des Français du secteur privé du Maroc et de Tunisie, sans méconnaître les problèmes qui se posent à nos compatriotes qui ont dû quitter l'Indochine et plus récemment l'Égypte. Deux sources budgétaires principales permettent l'accomplissement de cette tâche. Il s'agit des crédits de la direction des affaires marocaines et tunisiennes, d'une part, et, d'autre part, de ceux figurant aux « charges communes » du budget. L'effort financier ainsi accompli doit être maintenu, mais il devra surtout faire l'objet d'une meilleure application dans les faits.

Nous ne méconnaissons pas certes les difficultés d'ordre administratif que peut créer un afflux de demandes de prêts dans des conditions un peu différentes de celles que prévoit le droit commun en Métropole. Dans la plupart des cas, autant que nous soyons informés, nos représentants diplomatiques et consulaires assurent au mieux de leurs possibilités la réception de ces demandes de prêts, mais nous devons constater que très souvent, faute de disposer d'un nombre d'experts suffisant, le crédit foncier ne peut suivre la cadence pour l'évaluation des propriétés qui doivent gager les prêts demandés.

En tout état de cause, à l'échelon qui le concerne, le Gouvernement peut-il nous assurer que le volume des crédits affectés aux prêts sera suffisant ? Considère-t-il que le montant des prêts, dont le maximum est fixé à 18 millions de francs lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, permette à l'agriculteur français de se réinstaller dans la métropole ?

Si l'on tient compte de l'amortissement du capital et des intérêts de la dette contractée qui représentent une annuité de plus d'un million de francs, comment croire qu'un capital de 18 millions, d'ailleurs amputé de près d'un quart par les frais de mutation et d'installation, permette à l'agriculteur de faire face aux charges de l'exploitation nouvelle et de faire vivre sa famille ?

Si la commission se soucie du montant des prêts consentis aux Français rapatriés, et de l'accélération des conditions de leur attribution, il ne lui a pas échappé que les réinstallations devraient s'insérer dans le cadre général d'un aménagement du territoire.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis.** Plusieurs de ses membres ont déploré que trop souvent les réinstallations provoquaient,

faute d'être comprises dans un plan d'ensemble, des perturbations dans certaines régions de la métropole. Il serait donc souhaitable que le Gouvernement précise sa politique à cet égard.

Votre commission, qui attache la plus grande importance à l'ensemble des problèmes posés par le rapatriement des Français, a décidé de charger plusieurs de ses membres constitués en groupe de travail de suivre avec attention et d'une manière permanente l'évolution d'un problème qui lui paraît devoir faire l'objet de la part du Gouvernement d'un effort de réorganisation. Elle a tenu ainsi à exprimer l'inquiétude très vive que lui inspire l'insuffisance des solutions apportées jusqu'à présent à un problème qui n'est pas seulement d'ordre administratif et financier, mais qui relève de la solidarité nationale.

Tel est, mes chers collègues, l'essentiel des observations que j'avais mandat de vous apporter au nom de la commission des affaires étrangères. Elles doivent toutefois être complétées par une remarque touchant un problème qui a été évoqué par M. Portmann et qui, s'il ne touche pas à l'essentiel, n'en constitue pas moins un objet de préoccupation important par les principes qu'il met en jeu.

Il s'agit de la subvention prévue par le Gouvernement dans le budget qu'il avait déposé en faveur de l'association du monde bilingue, subvention qui a été supprimée par l'Assemblée nationale.

Vous avez entendu la décision de la commission des finances ; celle de la commission des affaires étrangères est inverse.

Votre commission a longuement débattu de cette question. Elle a pesé tous les arguments qui ont été produits dans un sens ou dans l'autre et elle a décidé, en conclusion de ce débat et par une très large majorité, de rejeter la subvention que certains de nos collègues demandaient de rétablir.

Elle a fait ce choix pour marquer qu'elle ne pouvait approuver le comportement de l'association du monde bilingue dont certaines activités ont fait l'objet de critiques qui lui ont paru fondées.

Votre commission n'entend pas pour autant porter atteinte à la pratique du jumelage, qu'elle estime au contraire profitable au rayonnement international des communes. Cette pratique est dans l'ordre de leur vocation, de leur autonomie, et toujours fructueuse à condition qu'elle s'exerce en harmonie avec la politique étrangère de la France.

**M. Gaston Defferre.** Monsieur le rapporteur, pouvez-vous préciser que le vote a été acquis par 30 voix contre 2 ?

**M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis.** Monsieur Defferre, je m'étais borné à dire qu'une très large majorité s'était prononcée en ce sens. Vous apportez la précision indispensable.

En conclusion, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis, sous le bénéfice de ces observations, un avis favorable à l'adoption du budget des affaires étrangères, mais elle a chargé son rapporteur d'insister tout particulièrement pour que les problèmes qu'il vient d'évoquer avec une rapidité dont il s'excuse, mais qui répond au souci de brièveté manifesté par M. le rapporteur général, trouvent le plus rapidement possible leurs solutions, qui sont entre les mains du Gouvernement.

Nous demandons une coordination plus efficace et plus rapide pour l'aide des rapatriés français, obligés de rentrer en métropole.

Nous demandons que, pour tenir compte des nécessités modernes, notre représentation à l'étranger soit renforcée par une représentation technique qui lui permette de participer aux compétitions du monde moderne.

Enfin, pour faire face aux besoins accrus que j'ai soulignés, il est nécessaire d'accroître dans de sensibles proportions les moyens de l'expansion culturelle française, et notamment de les compléter par un programme à long terme dans le domaine de la coopération technique.

La détente internationale, si elle doit devenir une réalité confirmée par les faits, rendra plus nécessaire encore que dans le passé l'intensification de l'œuvre culturelle et technique de la France dans la compétition pacifique qui pourra s'engager. La mission du ministère des affaires étrangères ne doit pas se borner à maintenir les positions acquises ; elle doit devenir offensive afin d'assurer partout dans le monde un rayonnement de la France toujours plus large et plus vivant. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Mesdames, messieurs, je vais répondre à l'appel de notre rapporteur général, M. Pellenc, d'autant plus aisément que notre collègue M. Portmann a déjà évoqué les questions auxquelles mon rapport se référerait. Aussi me bornerai-je à présenter quelques observations.

Actuellement les chefs de gouvernement ou les ministres des affaires étrangères se déplacent rapidement, presque hebdomadairement, d'une façon extraordinaire. Si M. Delcassé, par exem-

ple, revenait sur la terre, il serait vraiment surpris de voir comment travaillent les nouveaux ministres des affaires étrangères !

Ces contacts des chefs de gouvernement ou des chefs d'Etat font que, dans les affaires culturelles, il est indispensable de modifier ce qui avait été créé ou ce qui a existé.

Lorsqu'en 1900 une direction des affaires culturelles a été créée au ministère des affaires étrangères, on pouvait envisager, à cette époque sereine, des contacts sans trop de hâte, car on avait toujours le temps de rattraper ce qui avait été perdu. Aujourd'hui, ce n'est plus pareil. Nous avons le droit et le devoir d'aller plus rapidement.

On a, en 1958, établi un plan quinquennal que, pour ma part, j'approuve.

Il est intervenu avant les affaires de Tunisie et du Maroc, avant l'aménagement de nos relations avec l'Extrême-Orient, si bien qu'aujourd'hui, surtout depuis la création du ministère des affaires culturelles, tous ces changements imposent une réorganisation, et surtout que les deux ministères des affaires étrangères et des affaires culturelles marchent la main dans la main ; il y va — je pense — de l'intérêt de tous.

Avant de passer à l'examen des chapitres, je voudrais insister sur la nécessité du rétablissement de toutes nos relations. Je me permets d'approuver l'accord actuellement en préparation avec l'Union soviétique. La lecture des déclarations des uns et des autres au sujet de cet accord montre que celui-ci servira les intérêts de la France et de l'Union soviétique aussi bien que de l'humanité.

Quelques observations maintenant à propos du service des échanges culturels. Le fonds culturel a été créé en 1957 pour remplacer l'ancienne « aide à l'exportation du livre » et il rattrape aux éditeurs un pourcentage des frais engagés. L'aide à l'exportation figurait pour 600 millions au budget de 1957. Cette année, la dotation du fonds culturel ne s'élève plus qu'à 430 millions. Cependant, M. Giscard d'Estaing a bien voulu promettre à l'Assemblée nationale de faire son possible pour l'augmenter au cours de l'exercice. Je tiens en particulier à souligner que ces attributions, qui sont réparties par des organismes d'expédition et des entreprises exportatrices, permettent de faire rentrer en France sept milliards de devises. C'est là un apport très important dont le Trésor ne profiterait pas si le système était modifié. Il est donc indispensable de le maintenir.

J'ajoute que nous avons intérêt à ce que des journaux français soient édités à l'étranger en quantité importante. N'oublions pas que nous risquons de perdre 200.000 lecteurs français : ceux des journaux français de Tunisie et du Maroc, perte qui peut être évitée en comprenant cette importante question dans les accords culturels actuellement en discussion.

Je tiens à le souligner parce que je pense que, dans l'esprit de tous, cette perte serait nuisible à notre pays.

M. Portmann a traité en détail le problème des bourses et je n'y insisterai pas. Je suis, comme lui, partisan de leur augmentation comme de celle des indemnités et je crois que les échanges de boursiers avec les pays amis seraient profitables à notre pays.

En ce qui concerne les missions, je me borne à préciser que si, demain, une loi est votée augmentant l'aide à l'enseignement libre, elle créera une situation dont nous devons nous préoccuper, car les professeurs d'enseignement libre qui resteront en France recevront un traitement plus élevé que ceux qui exerceront à l'étranger. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir se préoccuper de cette question pour éviter que les professeurs qui se sont éloignés volontairement ne soient pas moins rémunérés que ceux de la métropole.

J'en viens à l'action artistique et là, je me tourne vers M. André Malraux. J'espère que la création du ministère des affaires culturelles continuera, sous la direction de M. Jaujard, de conserver les contacts qui existent avec le ministère des affaires étrangères et qu'ensemble, ils pourront faire bénéficier la France du renom et de l'éclat que cette action artistique avait au cours des dernières années.

Telles sont les observations que je me borne à vous présenter. J'aurais voulu intervenir plus longuement, mais je tiens compte du fait que les autres points ont déjà été évoqués.

En conclusion, votre commission estime que le budget qui vous est présenté est satisfaisant et elle demande à votre assemblée de vouloir bien l'adopter. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Mesdames, messieurs, je ne resterai pas insensible à la demande de M. le rapporteur général. Le présent débat met bien en lumière la nouvelle manière de discuter un budget. J'ai appris hier, par une réflexion de notre collègue, M. Courrière, que nous avons voté un budget sans le savoir.

**M. le rapporteur général.** C'est très exact !

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Je constate aujourd'hui que M. le rapporteur de la com-

mission des finances commence ainsi son rapport : « Je ne parlerai pas de chiffres ». Effectivement — j'ai beaucoup goûté le rapport de M. le professeur Portmann qui nous a fait, sur le problème des affaires étrangères, un exposé dont je ne partage pas entièrement les conclusions, mais que j'admire — nous en arrivons à discuter des budgets sans pouvoir parler chiffres, pour la raison très simple que nous ne pouvons pas les modifier et que nous devons purement et simplement conclure par la formule que nous entendons à cette tribune depuis huit jours : « A la suite de ces observations, votre commission émet un avis favorable au budget qui vous est soumis ».

Il me revient à l'esprit un souvenir un peu historique et ancien, déplacé, certes, dans cette enceinte — mais vous ne m'en voudrez pas de l'évoquer — du temps où le Parlement, sous un autre régime, n'avait qu'un droit de remontrance, d'ailleurs limité par le lit de justice.

**M. le rapporteur général.** Très bien !

**M. le président de la commission des affaires culturelles.** Aujourd'hui, si nous n'avions pas la possibilité de faire des remontrances au Gouvernement, nous ne pourrions plus rien faire du tout !

Alors, monsieur le ministre, permettez que me vieillissant, et sérieusement, j'use de ce vieux droit de remontrance, dans le temps très limité qui m'est accordé. J'espère que vous n'y répondrez pas par un lit de justice et que vous tiendrez compte des observations que je vais vous présenter.

La première, que je ne développerai pas, étant donné le temps limité, portera sur mon désaccord avec le rapport de M. le professeur Portmann. La discussion des questions orales sans débat ou avec débat nous est interdite pour le moment. Nous ne pourrions donc entamer aucun dialogue avec le Gouvernement ou avec l'un de ses représentants puisque ce rendez-vous annuel du budget doit être aujourd'hui pressé et bousculé. Dès lors, je suis obligé de renvoyer à plus tard une discussion, monsieur le rapporteur, sur la reconversion de la notion des relations culturelles françaises à l'étranger.

Je crois effectivement que le mot figure dans le titre du plan quinquennal. Le rapport écrit indique que ce plan a comme destin celui des bornes des routes, c'est-à-dire d'être dépassé. Il porte en exergue le mot « reconversion » qui est exact, car je ne crois pas que le développement ou l'aménagement de l'ancienne direction des écoles et des œuvres françaises à l'étranger soit souhaitable aujourd'hui. Ce qu'il faut, c'est que sous l'égide du ministère des affaires étrangères, sous une forme administrative ou gouvernementale que je ne connais pas, que je n'ai pas encore conçue, se modèlent maintenant, non pas simplement l'organisme de propagation à l'étranger de la culture française, comme le disait notre rapporteur de la commission des finances, mais — il faut le dire parce que nous vivons en 1960, dans une ère atomique de rapidité, de concurrence internationale — un instrument exact, moderne, adapté à cette concurrence internationale et mondiale dans les relations culturelles. Le mot est toujours le même, mais il y a derrière l'expression un sens différent. Ces relations culturelles — vous l'avez souligné — ne sont en réalité que les introducteurs de nos relations économiques et par-dessus tout de nos relations politiques. Cela fera l'objet d'un autre débat, car nous ne pouvons pas, en quelques minutes, monsieur le ministre, épuiser tout le sujet.

Il est un autre problème qui vous concerne vraiment et, là, je m'explique. Nos collègues l'ont déjà évoqué trois fois : avant-hier, notre collègue M. Longchambon, s'adressant au ministre du budget ; hier notre collègue Armengaud, s'adressant à M. Louis Joxe, et aujourd'hui, moi-même m'adressant à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères. Je veux vous parler du problème des Français réfugiés et rapatriés.

Oh ! on l'a effleuré dans le rapport et même il est exact que M. Lecanuet vient expressément à cette tribune d'en parler. Je m'excuse auprès de mes deux collègues, ils en ont bien parlé, ils ont dit en termes précis et administratifs, exacts et académiques, ce qu'il fallait en dire. Vous me permettez de le dire beaucoup moins bien qu'eux, mais de le dire d'une manière plus proche de la matière elle-même.

La réponse de M. le secrétaire d'Etat au budget à M. Longchambon, vous l'avez lue probablement au *Journal officiel*. Elle a été remarquable. Au reproche qui lui était fait qu'il y avait un éparpillement de tous les services qui se soucient du sort de ces Français, il a répondu par une formule dont je goûte la saveur moi-même, mais certainement pas les intéressés, en disant : la diversité des situations correspond bien à la diversité des services.

Hier, M. Joxe, à ce même banc, nous a dit : je ne conteste pas l'importance du problème et je reconnais qu'il faut l'étudier de très près et le voir sérieusement.

J'attends, je vous l'avoue, monsieur le ministre, votre réponse avec quelque inquiétude. J'ai peur, non pas que vous répondiez que vous ignorez le problème : sûrement pas ! Non pas que vous nous disiez : je vais étudier, mes services y pensent ; sûrement pas ! Ce dont j'ai peur, c'est que vous me répondiez : je n'ai pas les moyens, je fais ce que je peux.

Cette réponse, je ne peux plus la transmettre, parce qu'il y a des années que des hommes et des femmes, des familles entières attendent et l'attente a des limites physiques au-delà desquelles il n'est pas possible de la prolonger.

Vous savez aussi bien que moi qu'on offre 2.000 francs par mois à une famille réfugiée d'Egypte pour vivre, qu'à un ouvrier, un artisan ou un manœuvre spécialisé qui vient de rentrer parce que son usine a fermé, parce que son entreprise a déposé son bilan, on répond partout : quel âge avez-vous, quarante, quarante-cinq ans ? Nous n'avons pas la possibilité de vous employer. Il y a cette chose tragique dans la France métropolitaine et dans le monde entier, c'est que l'homme de quarante-cinq ans qui perd sa place n'en retrouve jamais et lorsque sa famille est malade, qu'il faut s'adresser à l'organisme de sécurité sociale, on lui dit : vous n'avez pas les six mois nécessaires pour être affilié à la sécurité sociale ; vous n'avez droit à rien.

Mais enfin ce Français de l'étranger revient. Je ne discute pas les raisons politiques qui le font revenir, il ne s'agit pas de les discuter ni de les critiquer, c'est un fait, et vous vous trouvez en présence d'un flot de réfugiés qui augmente.

M. Lecanuet disait, il y a un instant, qu'il y a des prêts de réinstallation, des prêts de soutien, des prêts d'honneur. C'est vrai, mon cher collègue. Vous avez posé la question : sont-ils suffisants ? Je vais peut-être vous surprendre par ma réponse : quant à leur montant, ils sont suffisants dans leur insuffisance, l'insuffisance de leur nombre.

Savez-vous ce que donne, monsieur le ministre, le calcul de temps le plus optimiste : pour satisfaire à peu près aux demandes de réinstallation justifiées, à la cadence actuelle des prêts de réinstallation, dans dix ans, vous n'aurez pas fini.

**M. Henri Longchambon.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président.

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Certainement !

**M. le président.** La parole est à M. Longchambon, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Henri Longchambon.** Seule, une partie des réfugiés ont droit aux prêts dont on a parlé. Les Français revenant de Guinée n'ont pas droit aux prêts de réinstallation. On se demande pour quoi.

**Mme Suzanne Crémieux.** Me permettez-vous également de vous interrompre, monsieur le président ?

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Certainement !

**M. le président.** La parole est à Mme Crémieux, avec l'autorisation de l'orateur.

**Mme Suzanne Crémieux.** J'ajoute que les réfugiés venant d'Egypte ne peuvent prétendre à un logement H. L. M.

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Cela est très vrai, et je sais que les Français réfugiés de Tunisie et du Maroc sont encore privilégiés, mais ce sont des privilèges qui devront quand même attendre dix ans pour avoir satisfaction et pendant ces dix ans, leur reclassement dans le secteur privé ne pourra pas être fait.

La réponse qui consiste, monsieur le ministre, à dire que vous n'avez pas d'autres moyens que ceux que l'on vous donne, est une réponse que je ne peux pas admettre.

Permettez-moi, et j'aurai terminé pour ne pas m'attirer les foudres de notre rapporteur général en dépassant mon temps de parole...

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est dans notre intérêt commun !

**M. Joseph Raybaud.** Oui, mais la question est importante !

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Je le sais bien, monsieur le rapporteur général, mais il y a l'intérêt des gens qui attendent une solution. Derrière des cas particuliers, on a voulu cacher la réalité de la situation matérielle, humaine, de Français rapatriés.

Ne croyez pas que, parmi les Français qui vivaient à l'étranger, tous avaient fait fortune, ou encore que tous vivaient à l'étranger parce qu'ils étaient interdits de séjour en France, comme on me l'a dit !

De très nombreux Français vivaient de leur travail. Ils l'ont perdu. Ils reviennent en France et se heurtent aux plus grosses difficultés ; ils connaissent une vie matérielle dont on ne se doute pas quand on ne les voit pas tous les jours !

Vous avez, monsieur le ministre, plaidé leur cause devant le ministre des finances et vous avez perdu. Sachez qu'en France

on ne dit jamais qu'elle est définitivement perdue. Comprenez aussi que je ne puisse pas conclure cette intervention par la formule habituelle : et sous réserve de ces observations, je vous demande de voter le budget.

Je ne demande à personne de me suivre mais, pour ma part, à titre de protestation — une protestation que je ne peux pas rendre plus énergique à cette tribune — je suis obligé, non seulement de m'abstenir, mais de voter contre le budget des affaires étrangères, parce que là, il y a une défaillance que je ne puis admettre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marius Moutet.

**M. Marius Moutet.** Mes chers collègues, je voudrais répondre à l'appel de notre rapporteur, mais je ne le puis pas, parce que je ne peux admettre qu'un budget aussi important que celui des affaires étrangères soit discuté dans une matinée et que, lorsqu'il s'agit des événements les plus graves qui vont maintenant orienter les destins du monde, on limite la discussion.

Le vote sera global, une discussion aura lieu à l'occasion de quelques crédits, mais je n'oublie pas que le vote du budget, c'est le seul droit qui nous reste pour juger la politique d'un Gouvernement.

Les événements présents sont d'une importance extrême. La conférence au sommet va avoir lieu. Quel est le programme de notre Gouvernement ? Quel est le résultat des accords passés entre les divers chefs de gouvernement de l'Europe occidentale ? Des propositions spectaculaires ont eu lieu pour le désarmement, ce qui serait la vraie façon de garantir la sécurité du monde. Quel est, en face de ces propositions, le programme du Gouvernement ? Quels sont les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour ramener dans le monde l'espérance, pour éviter qu'à tout moment le spectre de la guerre ne surgisse de nouveau ?

Nous vivons sous la foi des traités. Nous avons signé le traité de l'Organisation de l'Atlantique Nord. Dernièrement, nous avons entendu à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale M. Spaak tenir des propos qui devraient être connus de tous. A travers une éloquence remarquable et une dialectique très diplomatique, il a exprimé ce que l'on pense de notre politique dans les milieux de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

L'Europe cherche à se former. Au point de vue politique, nous sommes liés par le traité de Bruxelles, par les accords de Paris, et nous avons pensé en 1949 que ces accords, comme d'ailleurs l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, devaient permettre de créer un bloc unique des puissances occidentales en face du bloc communiste qui, après 24 traités passés entre les pays satellites de l'U. R. S. S., nous a apporté la preuve qu'il était indispensable que le monde occidental se réunisse le plus étroitement possible pour éventuellement opposer bloc à bloc.

L'Europe se cherche et, comme elle est extrêmement dispersée dans le nombre considérable des institutions européennes : Europe des 18, Europe des 15, deux Europe des 7, deux Europe des 6, il s'agit de savoir s'il y aura une normalisation des institutions européennes, si l'on arrivera à avoir une Europe ou si on en aura autant qu'il y a de conceptions différentes dans chaque nation.

Et voici que, sur les intérêts essentiels, les intérêts économiques, l'Europe se coupe en deux : l'Europe des Six pour le Marché commun, l'Europe des Sept derrière la Grande-Bretagne. Ne pensez-vous pas que, lorsque deux organisations administratives dans la même Europe de forme sur une opposition aussi grave que celle concernant les intérêts économiques, la politique générale en subira les conséquences et que nous ne pourrions pas maintenir cette unité, réaliser ce bloc soit pour la défense éventuelle, soit surtout pour l'organisation de la sécurité et de la paix ?

Vous nous demandez, monsieur le ministre, de voter le budget des affaires étrangères, qui est le moyen d'application de votre politique, sans que le Gouvernement nous apporte à cette occasion aucune indication sur les principes directeurs de sa politique. Cela me paraît une contrainte inadmissible et, pour ma part, je refuse. J'entends dire ce que j'ai à dire et le dire au moment où je puis disposer de la seule sanction qui nous reste, le vote ou le refus du budget.

Notre excellent président nous disait : nous allons prendre un rendez-vous. A quelle date ? Pas avant le mois d'avril, mon cher président. Peut-être que la conférence au sommet aura eu lieu. La commission nommée par l'Organisation des Nations Unies pour traiter du désarmement se sera réunie. Quelles seront les directives que notre gouvernement lui aura données ?

Nous, nous discuterons, après, échangeant ensemble des arguments comme des balles de tennis, dans une compagnie extrêmement agréable où chacun pourra faire valoir le brillant de son esprit et de ses conceptions, car il n'y aura aucune sanction ? On nous refuse même le droit, dans une proposition de résolution, de dire ce que nous pensons. Alors à quoi bon ce débat ?

**M. Edmond Barrachin.** Très bien !

**M. Marius Moutet.** Ce sont des débats entre des ombres que des débats sans sanction.

Je me rappelle avoir été fortement impressionné quand j'étais jeune par un de nos philosophes qui parlait d'une morale sans obligations ni sanctions. Eh bien maintenant il y a une politique avec obligations, mais sans sanctions.

La sanction, c'est aujourd'hui que nous pouvons l'avoir. Alors M. le ministre des affaires étrangères voudra bien me permettre — laissant de côté le plan de discours que j'avais dressé — de lui poser un certain nombre de questions.

Vous allez participer à la conférence au sommet. Je pense que, sur ce point, vos décisions ont été prises et qu'un accord a pu être réalisé entre les gouvernements des nations occidentales.

Récemment, à la suite de la visite du chancelier Adenauer et de sa conversation avec le chef de notre Gouvernement, M. le Président de la République — car c'est lui le chef du Gouvernement — nous avons appris que le programme comporterait, d'abord, l'examen du problème du désarmement. Je m'en réjouis et je suis entièrement d'accord pour dire qu'à partir du moment où l'on veut faire une politique de sécurité, la question des armements est subsidiaire, mais celle du désarmement est essentielle et principale.

Quel est donc votre programme ? Un choix redoutable s'impose à vous : deux guerres possibles, la guerre nucléaire et la guerre avec les armements classiques. Sur laquelle doit porter l'effort de désarmement ? Dans la guerre nucléaire, vous avez pris une position particulière. Elle a ému ceux que je considère encore comme nos alliés. Je dis « que je considère encore comme nos alliés », mais, au fait, sommes-nous alliés ? Sommes-nous associés ? Sommes-nous des coalisés ? L'entente règne-t-elle entre nous ? J'aimerais bien que, sur ce point, la lumière soit faite très exactement.

Une des meilleures têtes politiques de notre époque, M. Spaak, déclarait à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale : « Je dois reconnaître que, pendant l'été de cette année, les choses ont été moins bien et il n'est pas douteux que d'importantes décisions diplomatiques ont été prises sans que se soit instaurée une discussion suffisamment sérieuse, tout au moins à mes yeux, et coordonnée au sein de l'organisation atlantique. »

Il est donc certain qu'il y a eu des divisions profondes et que certaines initiatives diplomatiques n'ont pas été acceptées. Quelles sont-elles ? Est-ce l'accueil au choix que nous avons fait d'avoir pour notre part la bombe atomique ? Remarquez bien que rien dans les traités ne nous empêche de nous livrer à des recherches, ni même à des fabrications de bombes. Seule l'Allemagne n'a pas le droit de recourir à la guerre nucléaire, bactériologique ou chimique. Nous avons le droit de le faire, c'est possible, mais le résultat a tout de même été que, dans un vote à l'Organisation des Nations unies, la France a enfin réalisé la doctrine de Maurras : « La France seule ! »

Je ne pense pas que notre politique étrangère doive être satisfaite des échecs et je pense qu'il vaut mieux ne pas s'y exposer. Certes, je ne méconnais pas tout ce qu'il peut y avoir d'hypocrisie dans le vote de ceux qui nous interdisent les essais des bombes nucléaires — et nous contestent le droit de les fabriquer — alors qu'ils ont multiplié les essais. Certains sont nos alliés et cependant, après le vote par leur congrès de la loi Mac Mahon, ils n'ont accepté de communiquer leurs secrets qu'à la Grande-Bretagne. C'est là une hypocrisie démagogique dont je ne suis pas dupe, dont nous ne devons pas être dupes.

Néanmoins, il est tout de même nécessaire de recourir à certains accords et de ne pas prendre seuls une pareille responsabilité. Elle est assez grave et ce n'est pas seulement à l'Organisation des Nations unies que nous sommes mis en accusation. La semaine dernière, le représentant d'une nation alliée, le délégué de la Grande-Bretagne, M. Maitland, après que le secrétariat eût fait distribuer, ce qui est absolument insolite, à tous les représentants des sept gouvernements de l'Union de l'Europe occidentale le discours que le chef du Gouvernement français avait prononcé dans une école militaire, M. Maitland, dis-je, a posé au secrétaire général de l'O. T. A. N. la question suivante :

« M. Maitland aimerait savoir ce que le secrétaire général de l'O. T. A. N. pense des propos tenus le 3 novembre 1959 par le Président de la République française, et il cite : « C'est pourquoi la conception d'une guerre, et même celle d'une bataille, dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte, avec sa part bien à elle et suivant ce qu'elle veut, cette conception ne peut être admise. Le système que l'on a appelé « intégration » et qui a été inauguré et même dans une mesure pratiquée, après les grandes épreuves que nous avons traversées, alors qu'on pouvait croire que le monde libre était placé devant une menace imminente et illimitée et que nous n'avions pas encore recouvré notre personnalité nationale, ce système de l'intégration a vécu. »

Le secrétaire général était obligé de répondre à cette citation. Il a dit : J'ai quinze patrons, et vous me placez dans une situation

assez difficile ; je ne m'en tirerai pas par un subterfuge. Il répondit ceci : « En effet, chacun sait que je suis et que je reste un champion de l'intégration. Par conséquent, je ne puis qu'approuver les discours qui prônent cette intégration. Mais bien entendu, dans l'Europe, chacun a le droit d'avoir son sentiment, le Président de la République française a le droit d'exprimer son opinion et lorsque apparaît un désaccord entre certains, la vraie manière de le résoudre, c'est de procéder au sein de l'Organisation aux consultations qui s'imposent. »

Je regrette de dire que je suis absolument de l'opinion du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Je pense que certaines initiatives peuvent être nécessaires pour la défense de nos intérêts, mais que des négociations s'imposent toujours et j'ai le droit de vous demander : Votre Gouvernement a-t-il tenté ces négociations ? quel but poursuit-il, politique et militaire, en ce qui concerne le choix qu'il a fait d'avoir à sa disposition la bombe atomique ?

Lorsque nous avons discuté à l'Union de l'Europe occidentale la question du désarmement et des armements sur trois rapports extrêmement importants — et qui resteront des documents essentiels — ceux de M. Mulley, travailliste britannique, ces problèmes ont été envisagés. Nous avons cherché, à la suite de l'échec de la Communauté européenne de défense, la constitution éventuelle, au cas d'absence de progrès dans le désarmement, d'une armée européenne et nous avons constaté qu'il n'y avait pas de stratégie commune, pas d'unité dans le commandement, pas de standardisation dans les armées, pas de production commune d'armements et qu'en fin de compte, si le malheur voulait, hélas ! qu'une autre guerre intervint, nous y serions comme des coalisés qui apporteraient chacun leur contribution, mais qui se trouveraient, hélas ! dans cette dispersion que nous avons connue dans les temps de malheur.

Dans cette situation, croyez-vous que la fabrication de la bombe atomique soit une bonne chose si elle est faite — je ne dis pas sans l'assentiment de nos alliés, car nous avons le droit de la faire — mais sans au moins des accords préalables précisant les conditions d'utilisation ? Pour commencer la guerre nucléaire, il faudra que quelqu'un donne un ordre. D'où partira l'ordre ? Du sein d'une organisation où les divers intérêts nationaux auront pu être discutés ?

J'approuverai le caractère politique de votre bombe atomique si elle a comme objectif de vous faire entrer dans ce qu'on appelle « le club nucléaire ». Dans ce cas, très bien ! Vous devez y entrer à égalité avec toutes les puissances. Chacun doit pouvoir faire valoir ses droits. Mais les conditions d'usage doivent être nettement définies et, au moment où se pose en même temps ce problème du désarmement nucléaire, il ne suffit pas de nous dire : « Eh bien ! nous y renoncerons le jour où tous les autres y auront renoncé, auront contrôlé et détruit leurs stocks de bombes ». Il y a des milliers de bombes atomiques, alors qu'une seule suffira pour donner le signal de la destruction de la civilisation. Quel accord prévoyez-vous pour l'usage éventuel de cette bombe atomique ? Revendiquez-vous le droit d'agir seul ? Au contraire, n'agirez-vous qu'après des accords pré-établis et bien précis sur le droit d'utiliser la bombe ?

Le désarmement sera-t-il atomique ou portera-t-il sur les armes classiques ? Désarmement atomique ? Je n'y crois pas. Je le souhaite, car je pense qu'aucun d'entre vous ne peut songer une minute sans trembler à ce que serait une guerre déclenchée par la première bombe nucléaire, même dite « tactique ». La riposte viendrait immédiatement et il n'est pas possible de croire que l'on peut procéder à un contrôle vrai de l'ensemble des stocks atomiques, à la destruction réelle de l'ensemble de ces stocks atomiques s'agissant de puissances qui ont derrière elles l'immensité de la moitié de l'Europe et de l'Asie !

Nous savons bien que, si l'on nous propose de détruire tout cela, ce n'est là qu'une vue de l'esprit qui ne peut correspondre à une réalité vraie. Si nous devons prendre au sérieux les propositions de désarmement, nous devons tout de même chercher l'intérêt qui se cache derrière elles et penser que peut-être l'égalité des forces nucléaires peut être un des éléments qui garantirait la paix.

Je ne le crois pas pour ma part. Plus les forces de destruction ont été massives et plus tôt les guerres ont éclaté parce que chacun a cru avoir la force avec lui.

Le président Krouchtchev a fait d'importantes déclarations au cours de son voyage aux Etats-Unis, mais il a tenu à en préciser la portée à Budapest, où il a affirmé la supériorité, la suprématie incontestable de sa nation en ce qui concerne les armements nucléaires pour les missiles et les fusées téléguidées ainsi que sa volonté de ne pas laisser toucher au *statu quo* de l'Europe centrale.

Donc, programme de désarmement. Sur quoi portera-t-il ? Aboutirez-vous à une limitation de l'usage de la bombe ? Limitez-vous la possibilité au droit de réplique immédiate à l'agression ? Mais vous arriverez alors à la définition de l'agresseur.

Je vais peut-être réveiller ici une morte, mais notre rapporteur y a fait allusion tout à l'heure, je veux parler de la Société des Nations avec sa formule : arbitrage, sécurité, désarmement.

Arbitrage ? C'est-à-dire la possibilité et l'obligation pour les nations, lorsqu'une cause de conflit surgit, de recourir à une organisation internationale qui permette une décision juridique à la place des solutions de force. Là, monsieur le ministre des affaires étrangères, alors que les nations occidentales laissent toujours l'initiative aux nations de derrière le rideau de fer, ne croyez-vous pas que, pour bien démontrer que nous sommes profondément attachés à la paix, c'est-à-dire à refuser tout recours à la force, il y aurait de votre part une première initiative à prendre ? Celle de ressusciter l'arbitrage obligatoire, d'en faire pénétrer la discussion dans les réunions internationales et de montrer ainsi qu'il n'y a pas de raison de recourir à la force puisqu'un jugement peut intervenir. Nous avons connu, hélas ! les échecs du comité de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant il pourrait arrêter les hostilités et il les arrêterait d'autant mieux qu'en même temps il proposerait une autre méthode de règlement des conflits. Des accords et des conventions ne pourraient-ils ainsi définir et limiter les conditions dans lesquelles on pourrait avoir recours à la guerre nucléaire ?

Peut-être aussi pourrait-on voir comment et, pour bien marquer la réalité de la détente qui existe incontestablement, pourrait-on proposer d'accomplir quelques progrès dans le désarmement concernant les armes classiques. Il faut proposer qu'une certaine réduction soit apportée dans les budgets des armements. Seriez-vous prêt à adopter ce programme et espérez-vous pouvoir le faire aboutir ? Alors nos représentants à la commission créée par l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement pourraient recevoir des directives claires, précises, dont M. le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord reconnaissait l'absence, pour tous les gouvernements d'ailleurs : justice distributive.

Sur ce premier point, j'ai déjà épuisé mon temps de parole et je n'ai parcouru qu'une faible partie de mon exposé. Je me résumerai en ce qui concerne l'application des traités et l'esprit de ces traités. Nous sommes tous pour l'Alliance Atlantique et nous sommes tous Européens. Toutes les nations sont européennes. Seulement, il y a différentes façons d'être Européen. Certains veulent pour l'Europe et pour l'Atlantique un maximum de dispersion et un minimum d'intégration et d'autres veulent un maximum d'intégration et un minimum de dispersion. Qui donc a raison des deux ?

Je suis pour le maximum d'intégration et d'entente. Je crois que c'est par ce moyen que nous pourrions alors nous engager dans les destins qui se présentent à nous et qui ne sont pas, hélas ! sans lourdes menaces pour l'avenir du monde. Je suis pour le maximum d'intégration. J'aime mon pays, naturellement, mais je ne crois pas qu'à lui tout seul, sous prétexte d'indépendance, il puisse faire face aux difficultés devant lesquelles nous nous trouvons. Où serait la France sans ses alliés, sans le concours des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, sans sa fermeté ?

Oh ! je sais très bien ce que nous pouvons reprocher à nos alliés avec lesquels souvent nous ne sommes pas d'accord. Nous venons de passer une année durant laquelle nos relations avec la Grande-Bretagne ont été mauvaises. Je veux espérer que les bonnes paroles qui nous ont été offertes dans les assemblées internationales ou qu'échangent les chefs de Gouvernement correspondent non seulement à de bonnes intentions, mais qu'elles se traduiront dans les faits. Je suis loin d'en être assuré.

M. Michel Debré a rencontré M. Selwyn Lloyd : la plus grande harmonie règne entre la Grande-Bretagne et la France ; il ne peut pas en être autrement. Seulement, dans les faits, c'est tout le contraire qui se passe. L'accord de Stockholm contre le Marché commun a été signé la semaine dernière et l'organisation administrative de Stockholm a été créée en face de l'organisation administrative du Marché commun. Lorsque vous mettez sur le ring deux boxeurs et que vous leur dites : « Ce qui est essentiel, c'est de vous serrer la main », il est rare que le combat ne suive pas immédiatement. De même si l'on organise les uns en face des autres, on arrivera bientôt à être organisés les uns contre les autres. C'est du moins mon sentiment.

Alors, sur ce point, je pose la question à notre ministre : comment concevez-vous qu'entre ces deux groupements puisse arriver à régner une harmonie que vous n'avez pas réussi à maintenir, puisque les négociations ont été au moins suspendues, sinon rompues ? Etes-vous d'accord sur certaines propositions qui ont été présentées dans le Conseil de l'Europe, d'une commission entre ces deux groupements, entre les deux organismes et dont la négociation permanente serait le rôle essentiel ? C'est une question importante.

En ce qui concerne cette dispersion de l'Europe, des efforts considérables sont poursuivis au sein du Conseil de l'Europe, l'un est en train tout doucement d'étrangler. Le Conseil de l'Europe, ce sont deux assemblées, l'assemblée parlementaire et l'assemblée du conseil des ministres. Le conseil des ministres

reçoit des vœux et résolutions qui doivent être votés à l'unanimité pour mériter une réponse.

Vous concevez donc très bien que sans un exécutif le Conseil de l'Europe n'existera jamais. C'est là que devrait se faire la politique de l'Europe, tandis que certains cherchent au contraire à la faire par les formations accessoires, quoique essentielles et importantes, comme celle du Marché commun, ou dans des formations comme celle de l'Union de l'Europe occidentale.

L'autre jour, M. Selwyn Lloyd nous a dit : « Je suis l'un des sept de l'Union de l'Europe occidentale et si dans le Marché commun vous prenez une décision, vous devez au moins m'en informer ». Je le veux bien, mais vous en informer pourquoi ? Pour que vous puissiez prendre vos mesures contre ce qui aura été décidé ou, au contraire, pour chercher le maximum d'accord ?

Vous sentez bien que la tendance que j'appelle « intégration » a surtout pour but l'organisation et la prévoyance.

**M. André Cornu.** Bien sûr !

**M. Marius Moutet.** On n'improvise pas dans des matières aussi importantes et aussi graves et ce n'est pas au moment où les difficultés se présentent qu'il faut être pris au dépourvu. Nous devons les avoir prévues et, par des accords, avoir cherché à les résoudre auparavant.

Monsieur le ministre, vous siégez dans le comité des ministres du Conseil de l'Europe. Acceptez-vous qu'il y ait au moins un minimum d'exécutif pour le Conseil de l'Europe ? Cela voudrait dire que les membres du comité des ministres ne voteraient pas à l'unanimité, mais pourraient, dans un certain nombre de cas, voter à la majorité. Que pensez-vous de la proposition qui a été faite et qui est discutée depuis plusieurs années au sein du Conseil de l'Europe, selon laquelle l'Organisation européenne de coopération économique, qui ne comprend que des gouvernements sans assemblée, deviendrait le pouvoir exécutif du Conseil de l'Europe ? Il est entendu que les trois nations qui ne font pas partie du Conseil de l'Europe — le Portugal, la Suisse et l'Espagne — auraient un statut d'observateur au sein des discussions du Conseil de l'Europe. Je crois que ce ne serait pas une mauvaise formule.

D'autre part, nous avons vu récemment les efforts des délégués de la Grande-Bretagne pour donner à la commission politique de l'Union de l'Europe occidentale un renforcement de son organisation administrative. Pour faire durer les organisations de cet ordre, vous pouvez compter sur les fonctionnaires internationaux. A partir du moment où vous créez un nouvel organisme vous pouvez être certains qu'il ne disparaîtra pas de sitôt.

On veut nommer un secrétaire général pour discuter de la politique de l'Union de l'Europe occidentale. Je suis d'accord sur le fait qu'une alliance militaire doit avoir à sa base une doctrine politique commune et il serait bon d'en avoir une. Mais où la faire ? A mon avis, au Conseil de l'Europe et à l'O. T. A. N. La commission politique de l'Union de l'Europe occidentale ne peut que veiller à son application.

Voici un second point. Du traité de Bruxelles subsistent deux commissions particulières pour les relations culturelles et les questions sociales. Des organismes identiques existent au Conseil de l'Europe. Pour une fois unanime, le conseil des ministres décide : « C'est entendu, nous allons fusionner cet organisme de l'Union de l'Europe occidentale avec ceux du Conseil de l'Europe ». Or, les délégués de la Grande-Bretagne ont fait échouer cette décision. Ils ont décidé : « Il est urgent d'attendre ». Attendre quoi ? Attendre que soient consultés précisément les fonctionnaires qu'il s'agit de supprimer. Evidemment, quand on vient leur déclarer : « On va vous convaincre que vous devez vous suicider », ils sont les premiers à assurer qu'« il est urgent d'attendre ».

Or, c'est une décision d'attente pour cette consultation qui a été votée par l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Vous voyez combien, dans tout cela, il y a, je ne dis pas de machiavélisme politique, mais de tendance politique : d'un côté un maximum de dispersion, alors que d'un autre côté tous les efforts tendent au maximum d'intégration.

Voilà un certain nombre de propos que je tenais tout de même à faire valoir par des questions très précises que je pose à M. le ministre des affaires étrangères à l'effet de savoir quelle est exactement l'orientation politique de notre Gouvernement.

Naturellement, je pourrais poursuivre ce développement. Je m'arrêterai, à la fois pour ne pas trop peiner notre rapporteur, qui doit être sur des charbons ardents, et parce que l'assemblée trouve probablement que je m'égare un peu sur les sentiers de la politique internationale.

Je crois tout de même, monsieur le ministre, que nous pouvons vous proposer deux initiatives. D'abord, celle de faire revivre l'arbitrage ; c'est nécessaire pour la paix du monde. D'autre part, comme le proposait M. Spaak, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord ne se suffit plus à elle-même. Il ne s'agit plus, au moment où l'Afrique tout entière bouge et où l'Asie de Bandoeng se réveille totalement, d'avoir des politiques différentes pour chaque partie du monde. Il faut chercher à les harmoniser.

Sur quels points pourrait-on le faire ? Le secrétaire général de l'O. T. A. N. le disait très justement : c'est par l'harmonisation des intérêts économiques, dans le dessein précis de venir en aide aux pays sous-développés. Mais là, il faut sortir des généralités, il ne faut pas simplement dire : nous allons venir en aide aux pays sous-développés. Si vous le faites sous une forme d'assistance, c'est perdu d'avance. Le paternalisme n'a pas plus de chance de succès que n'en avait le colonialisme. Par conséquent, c'est une organisation économique qu'il faut mettre sur pied.

Dans les organisations internationales comme l'Union interparlementaire, depuis trois ans nous discutons, devant les représentants de cinquante parlements, de la stabilisation des prix des produits de base. En effet, les pays sous-développés, ceux où les hommes ne mangent pas à leur faim, sont les détenteurs des trois quarts des matières premières qu'utilise l'Europe occidentale. Il y a de par le monde une surproduction qui pourrait servir à la nourriture de ces populations en échange peut-être de ces matières premières. Il y aurait un plan à établir. Un jour, je crois que c'était à Helsinki, un représentant du Sénat américain a proposé la création d'une banque des stocks, non pas des stocks nucléaires, mais des stocks alimentaires pour éviter que la spéculation capitaliste fasse régner la misère dans le monde, exagère les prix dans les temps de disette et les fasse baisser dans les temps d'abondance, précisément pour s'emparer des stocks excédentaires et se les réserver pour les vendre à son profit dans les temps propices.

Il peut y avoir là une organisation internationale à élaborer. Là aussi, monsieur le ministre, votre Gouvernement pourrait-il prendre l'initiative d'une proposition de coopération entre les deux blocs, de façon que le bloc européen et le bloc soviétique puissent tout de même s'entendre sur une politique commune, celle de l'aide aux pays sous-développés par l'harmonisation de la politique économique. Dans cette lutte, dont je parlais hier, entre les nations pauvres et les nations nanties, qui se traduit par les votes de l'Organisation des Nations Unies où aujourd'hui la poussière de ces nations nouvellement indépendantes forme la majorité contre nous, c'est seulement quand ces dernières auront le sentiment de la solidarité vraie, de l'égalité vraie, par une politique de cet ordre, qu'elles cesseront de se dresser contre les nations qu'elles continuent à qualifier de « colonialistes », bien que le colonialisme me semble avoir vécu. Nous aurons alors fait un grand pas dans la voie de la pacification du monde.

Monsieur le ministre, je me résume. Je vous ai demandé des réponses sur votre politique générale. Je me suis permis, hélas, de vous suggérer des initiatives, soit du point de vue de la propagande pour l'arbitrage, soit pour la coopération économique entre les deux blocs. Je pense que vous nous répondrez clairement. Cela ne veut pas dire que, dans les conditions où vous nous présenterez le budget, le groupe socialiste le votera ; mais nous aurons, au moins dans une large mesure, rempli notre rôle en partageant et par là même en atténuant vos propres responsabilités. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guyot.

**M. Raymond Guyot.** Mesdames, messieurs, alors que la détente internationale s'amorce, que les peuples du monde voient approcher l'heure où il sera possible de bannir la guerre à jamais, il est du plus haut intérêt, nous semble-t-il, d'obtenir du Gouvernement des précisions sur certains aspects de sa politique extérieure.

Au nom du groupe communiste, et au moment de prendre position sur le budget qui nous est soumis, je voudrais poser quelques questions à M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

La première série de questions concerne la politique allemande du Gouvernement. Comme il est connu, le général de Gaulle, Président de la République française, a déclaré, dans sa conférence de presse du 25 mars et confirmé dans celle du 10 novembre, que « la réunification de l'Allemagne nous paraît être le destin normal du peuple allemand, pourvu que celui-ci ne remette pas en cause ses actuelles frontières, à l'Ouest, à l'Est, au Nord et au Sud ».

Le 14 octobre, le Premier ministre déclara devant l'Assemblée nationale qu'à propos de l'Allemagne, « nous entendons par *statu quo* que le respect des frontières, de toutes les frontières, y compris ce qu'il est convenu d'appeler la ligne Oder-Neisse, soit maintenu ».

Par contre, fin octobre, à la première journée de la Semaine franco-allemande de Munich, l'ambassadeur de France à Bonn, M. François Seydoux, déclarait aux applaudissements de ses auditeurs, que « notre but est de rétablir l'unité allemande dans des frontières qui restent à discuter... A notre avis, tout règlement concernant Berlin, l'Allemagne ou une partie de celle-ci ne peut être que provisoire. Il n'est pas le moins du monde question d'ériger ce provisoire en un définitif qui ne réglerait nullement le problème ».

Ceci se rapproche étrangement de la déclaration d'un porte-parole du Gouvernement de Bonn qui, le 26 mars, répondait au président de Gaulle : « La ligne Oder-Neisse ne peut être considérée comme l'actuelle frontière Est de l'Allemagne ».

M. le ministre peut-il nous exposer clairement et définitivement la position exacte du Gouvernement de la France sur ce problème ? Et quelles représentations ont été faites par lui à l'ambassadeur François Seydoux pour avoir contredit publiquement le Président de la République et le Premier ministre ?

Seconde question sur la politique allemande du Gouvernement : un accord sur les armements, comme nous le savons, vient d'être conclu entre le ministre de la défense de la République fédérale d'Allemagne, M. Strauss, et le ministre de la défense de Grande-Bretagne, M. Watkinson, à la suite de la visite d'Adenauer à Londres. Cet accord prévoit la fourniture par l'Angleterre à la République fédérale d'Allemagne de la fusée anglaise « Blue water » avec partage des tâches techniques pour sa fabrication et que l'Allemagne occidentale fabriquera des engins antitanks légers pour l'O. T. A. N. Que peut dire M. le ministre des affaires étrangères sur cet accord, qui est, pour le moins, en contradiction avec ses affirmations répétées d'un accord total existant entre Paris et Bonn ?

Troisième question : la conférence au sommet se prépare, le problème allemand y sera étudié en particulier par rapport à l'existence de deux républiques allemandes. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne envisagerait d'engager des négociations avec le Gouvernement de la République démocratique allemande pour établir, entre les deux républiques, des relations visant à régler des questions d'ordre économique et juridique.

Le Gouvernement français ne pense-t-il pas qu'il serait utile au moins qu'une représentation économique et culturelle de la République démocratique allemande puisse s'installer à Paris pour faciliter les relations amicales et fructueuses entre notre pays et la République démocratique allemande qui entretient des relations normales, comme c'est bien connu, avec de très nombreux pays ?

Telles étaient les trois questions que notre groupe désirait poser au Gouvernement sur la politique allemande.

Le deuxième groupe de questions concerne la politique du Gouvernement à l'égard de l'O. T. A. N. et, d'une façon plus générale, l'ensemble de la politique extérieure.

Voici notre première question : il est rapporté par la presse du lundi 7 décembre que vous avez déclaré, monsieur le ministre, lors d'une conférence de presse que vous avez tenue à la Haye, le 6 décembre, que « la France se sent liée par ses obligations européennes, que l'O. T. A. N., organisation vieille de onze ans, est dépassée politiquement et techniquement ». Est-ce que « politiquement » le prétexte de guerre froide invoqué lors de la création de l'O. T. A. N., à savoir faire face à une éventuelle agression soviétique, est annulé ? En ce cas, pourquoi M. Adenauer, qui nie cette circonstance et nie la détente internationale, peut-il déclarer, après sa visite à Paris, que le Gouvernement français est fondamentalement d'accord avec lui ?

Les obligations européennes de la France sont-elles conformes au dépassement politique de l'O. T. A. N. ou à la politique de guerre froide de M. Adenauer ?

La seconde question touche la façon dont la radio d'Etat rapporte certains événements. Le lundi 7 décembre, au cours du compte rendu de l'arrivée du président Eisenhower à Ankara, le poste radio France I a exposé que le rôle de la Turquie dans le Pacte atlantique était déterminé par le fait que ce pays a, sur 200 kilomètres, une frontière commune avec la Bulgarie et, sur 400 kilomètres, une frontière avec l'Union soviétique et qu'il dispose sur son territoire de rampes de lancement de fusées à proximité du territoire soviétique.

Que pense M. le ministre des affaires étrangères de cette présentation du rôle de la Turquie dans l'O. T. A. N. qui indique que des tenants de la guerre froide persistent à la radio officielle française ?

Il est une autre question, plus brève dans son énoncé, que nous tenons à poser car la réponse que nous en attendons peut servir d'indication : quelle va être l'attitude du Gouvernement français à propos de la saisie, par les autorités américaines, à San Francisco, de plusieurs centaines de voitures Peugeot exportées pour le compte d'acheteurs étrangers ?

Enfin, dernière question qui se relie, dans une certaine mesure du moins à la précédente : devant le développement économique de la Chine et les possibilités immenses que le marché chinois représenterait pour l'économie française, devant l'éventualité de discussions en vue d'un accord de désarmement, M. le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps d'étudier concrètement la question de la reconnaissance du gouvernement de la République populaire de Chine par le Gouvernement français ?

Telles sont les quelques questions portant sur la politique allemande, sur la politique de l'O. T. A. N. et plus généralement sur

l'orientation de la politique extérieure du Gouvernement que notre groupe a tenu à poser en attendant la réponse que voudra bien leur donner, nous le pensons, M. Couve de Murville au moment où nous allons être appelés à prendre position sur le budget de son département. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le rapporteur général.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. le rapporteur général.** La commission des finances avait nourri l'espoir que nous pourrions en terminer ce matin avec le budget des affaires étrangères. Mais l'heure avance et si nous continuions la discussion nous serions obligés de retarder la séance de cet après-midi.

Dans ces conditions, je me permets de proposer à l'Assemblée de vouloir bien suspendre la séance maintenant et de procéder, tout à fait en début d'après-midi, à quinze heures, à l'audition de M. le ministre des affaires étrangères qui m'a fait part de son désir de répondre sur les points plus spécifiquement budgétaires, réservant pour un débat ultérieur les réponses aux problèmes beaucoup plus vastes qui touchent à la politique générale du Gouvernement. M. le ministre, retenu ensuite par d'autres obligations ministérielles, pense en avoir pour un quart d'heure à vingt minutes.

Si tel est le sentiment de nos collègues, les deux votes qui devaient intervenir à quinze heures, concernant l'un le budget de l'Algérie, l'autre le budget de l'éducation nationale, pourraient avoir lieu immédiatement après que la discussion générale du budget des affaires étrangères sera terminée, c'est-à-dire vers quinze heures quinze ou quinze heures vingt.

Après ces votes, nous reprendrions l'examen du budget des affaires étrangères afin d'en terminer rapidement. Je dis rapidement bien que, sur l'un des amendements de la commission des finances, quatre orateurs soient déjà inscrits. Je leur demanderai d'être très brefs dans leurs interventions.

Nous devons ensuite — ne l'oublions pas — combler le retard que nous avons pris ce matin d'un budget entier, celui du ministère des affaires culturelles, avant de procéder à l'examen du budget des travaux publics qui, pour la partie que nous devons discuter aujourd'hui, nous conduira certainement à une heure très avancée de la nuit.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver ces suggestions qui semblent correspondre aux préoccupations que nous avons tous de discuter au mieux de ce projet budgétaire dans les limites de temps, extrêmement courtes, qui nous sont imparties. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute faire siennes les propositions de M. le rapporteur général tendant à reporter la suite de nos travaux à quinze heures. (*Assentiment.*)

— 4 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici donc quel pourrait être l'ordre du jour de notre deuxième séance publique précédemment fixée à cet après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N<sup>os</sup> 65 et 66 [1959-1960]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Fin de la discussion générale du budget des affaires étrangères :

Votes sur les dispositions concernant le budget de l'éducation nationale :

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour 1960 et des voies et moyens qui leur sont applicables. (N<sup>os</sup> 55 et 84 [1959-1960]. — M. René Montaldo, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et n<sup>o</sup> 85 [1959-1960], avis de la commission des affaires économiques et du plan. — M. Laurent Schiaffino, rapporteur.)

Examen des crédits du budget des affaires étrangères :

M. Georges Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ;

Article 81 du projet de loi.

Affaires culturelles :

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

MM Charles Fruh et Georges Lamousse, rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles ;

Articles 62, 69 et 70 du projet de loi.

Travaux publics et transports :

I — Travaux publics et transports :

Mlle Irma Rapuzzi et M. Antoine Courrière, rapporteurs spéciaux de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

MM Amédée Bouquerel et Auguste-François Billiemaz, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques et du plan ;

Articles 39, 53 bis, 71, et 86 du projet de loi.

II. — Aviation civile et commerciale :

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan.

III. — Marine marchande :

M. Roger Lachèvre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan ;

Articles 29 et 93 du projet de loi.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,  
HENRY FLEURY.